

MANUEL

sur la Gérance de l'environnement et l'action pour le climat

Version 1.0
1er octobre 2022



TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS	8
1.1. Introduction	8
1.2. Le défi mondial : la dégradation de l'environnement et changement climatique	8
1.3. Objectif	9
1.3.1. Principes directeurs	9
1.4. À qui s'adresse le Manuel ?	10
1.4.1. Contexte	10
1.4.2. Politiques connexes	11
1.5. Structure du Manuel	11
1.6. Comment se servir du Manuel	11
2. INTÉGRATION DE L'ACTION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE DANS LA PROGRAMMATION SUR LE TERRAIN	12
2.1. Intégration de l'Action environnementale et climatique dans le cycle du projet	12
3. ÉVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES DANS LA CONCEPTION DES PROGRAMMES SUR LE TERRAIN	16
3.1. Gérance de l'environnement et normes minimales de protection contre les changements climatiques	16
3.1.1 Principes de « ne pas nuire »	16
3.1.2 Engagement sensible au genre et axé sur l'enfant	17
3.2. Attentes des donateurs	18
3.3. Processus d'évaluation de la sauvegarde environnementale	19
3.3.1 Processus d'évaluation de la sauvegarde environnementale	21
Étape 1. Tenir compte des questions de marqueurs environnementales et climatiques	21
Étape 2A. Évaluation préalable rapide des risques et des possibilités liés à l'environnement et au climat	23
Étape 2B. Surveiller les impacts environnementaux potentiels grâce au processus de S&E	24
Étape 3. Plan détaillé d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et climatiques	25
Étape 4. Documenter et gérer les risques dans le système de gestion des risques d'entreprise (ERM) de WV	25
3.4. Outils et ressources	25
3.4.1 Outils d'évaluation de la sauvegarde de l'environnement	25
3.4.2 Cours de formation et autres ressources	26
4. LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE DE WORLD VISION	27
4.1 Aperçu des principaux domaines d'action environnementaux et climatiques de World Vision	27

4.2	Conception, suivi et évaluation des travaux relatifs à l'Action environnementale et climatique	32
4.2.1	Sélection de l'indicateur	32
4.3	Outils et ressources	34
5.	GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE ET ACTION CLIMATIQUE DANS NOS OPÉRATIONS ET NOS INSTALLATIONS	35
5.1	Introduction	35
5.1.1	Qui est responsable de la gestion du processus ?	36
5.2	Processus de mesure et de gestion de l'impact environnemental	36
1.	Établir la limite d'évaluation	36
2.	Mesurer l'impact environnemental	37
3.	Gérer les impacts environnementaux	38
4.	Rapport sur les impacts et les objectifs environnementaux	40
5.	Examen périodique des impacts et des objectifs environnementaux	40
5.3	Action climatique des entreprises – Émissions nettes nulles et neutralité carbonique	40
5.3.1	Crédits carbone et compensation	41
5.4	Outils et ressources	42
6.	PROMOTION DE LA GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION POUR LE CLIMAT PAR LE PLAIDOYER	43
6.1	Aperçu de la position de World Vision sur l'action climatique	43
6.2	Plaidoyer en action	45
6.3	Plaidoyer par et avec les communautés	45
7.	COMMENT INFORMER LE PERSONNEL ET LES PARTISANS DE WV PAR LA COMMUNICATION ET LE MARKETING	47
7.1	Introduction	47
1.	Informers les partisans et les donateurs	47
2.	Sensibilisation	47
3.	Produits environnementaux	48
4.	Participer aux forums régionaux et mondiaux sur l'environnement	48
8.	RÉFÉRENCES	49
9.	ANNEXES	50
ANNEXE 1.	CADRE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE WORLD VISION INTERNATIONAL	50
	Échelle d'évaluation de la probabilité WVI	51
	Matrice des risques WVI	51

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

En italique = traduction de l'anglais ou terme anglais utilisé dans le texte

ACE	Action pour l'autonomisation climatique	ACE	Action for Climate Empowerment
ACI	Agriculture climato-intelligente	CSA	Climate-smart Agriculture
AP	Programme régional	AP	Area Programme
BS	Bureau de soutien	SO	Support Office
BSL	Sécurisation des moyens de subsistance	BSL	Building Secure Livelihoods
BT	Bureau de terrain	FO	Field Office
CBDRM	Gestion communautaire des risques de catastrophe	CBDRM	Community-based Disaster Risk Management
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
CEDRIG	Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe	CEDRIG	Climate Environment and Disaster Risk Reduction Integration Guidance
CES	Cadre environnemental et social	ESF	Environmental and Social Framework
CPM	Modèle de projet de base	CPM	Core Project Model
CVA	Voix et action citoyennes	CVA	Citizen Voice and Action
ECHO	Protection civile européenne et opérations humanitaires	ECHO	European Civil Protection and Humanitarian Operations
EMG	Groupe de gestion de l'environnement (ONU)	EMG	Environmental Management Group
GES	Gaz à effet de serre	GHG	Greenhouse gas
GESI	Égalité des genres et inclusion sociale	GESI	Gender Equality & Social Inclusion
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	IWRM	Integrated Water Resource Management
GRE	Gestion des risques de l'entreprise	ERM	Entreprise Risk Management
GRI	Initiative mondiale sur les rapports de performance	GRI	Global Reporting Initiative
GRN	Gestion des ressources naturelles	NRM	Natural resource management
INTPA	Direction générale des partenariats internationaux (CE)	INTPA	International Partnerships Directorate-general (EC)
LEAP3	Apprentissage, évaluation, responsabilité et planification	LEAP3	Learning Evaluation Accountability and Planning
NEAT+	Outil d'évaluation environnementale	NEAT+	Nexus Environmental Assessment Tool
OAA	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	FAO	Food and Agriculture Organisation
ODD	Objectifs de Développement Durable	SDG	Sustainable Development Goals
ONU	Nations Unies	UN	United Nations
PFR	Pays à faible revenu	LICs	Low-income countries
PMA	Pays les moins avancés	LDCs	Least-developed countries
PNUD	Fonds de développement (des Nations Unies)	UNDP	United Nations Development Programme
PRFI	Pays à revenu faible et intermédiaire	LMICs	Lower-middle income countries
RNA	Régénération naturelle assistée	FMNR	Farmer-managed natural regeneration
RRC	Réduction des risques de catastrophes	DRR	Disaster risk reduction
S&E	Suivi et évaluation	M&E	Monitoring & Evaluation
SBTI	Initiative sur les objectifs scientifiques	SBTI	Science-based Target Initiative
UE	Union européenne	EU	European Union
UPG	Ultra Poor Graduation	UPG	Ultra Poor Graduation
VFI	VisionFund International	VFI	VisionFund International
WASH	Eau, assainissement et hygiène	WASH	Water, sanitation & hygiene
WV	World Vision	WV	World Vision
WVI	World Vision International	WVI	World Vision International

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISÉS

Action pour le climat / climatique

Toute mesure, programme ou politique qui réduit les émissions de gaz à effet de serre, renforce la résilience au changement climatique ou soutient et finance ces objectifs.

Adaptation au changement climatique

Adaptation au changement climatique : processus d'ajustement des systèmes écologiques, sociaux et économiques en réponse à la fois aux effets actuels du changement climatique et aux impacts prévus dans le futur.¹ Les actions d'adaptation vont de la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour les cyclones au passage à des cultures résistantes à la sécheresse, entre autres.

Agriculture climato-intelligente (ACI)

Une approche pour aider les personnes qui gèrent les systèmes agricoles à réagir efficacement au changement climatique. L'approche ACI poursuit le triple objectif d'augmenter durablement la productivité et les revenus, de s'adapter au changement climatique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible. Il ne s'agit pas d'un ensemble de pratiques applicables de manière universelle, mais plutôt d'une approche impliquant différents éléments ancrés dans des contextes locaux.²

Atténuation du changement climatique

Éviter et réduire les émissions de gaz à effet de serre piégeant la chaleur dans l'atmosphère afin d'empêcher la planète de se réchauffer à des températures plus extrêmes ou d'améliorer les puits de gaz à effet de serre. Les mesures d'atténuation comprennent l'utilisation d'énergies renouvelables et des processus de minimisation des déchets, entre autres.³

Autonomisation climatique

Action for Climate Empowerment (ACE) est un terme adopté par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif primordial de l'ACE est de donner à tous les membres de la société les moyens de s'engager dans l'action climatique, par le biais de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation du public, de la participation du public, de l'accès du public à l'information et de la coopération internationale sur ces questions.⁴

Changement climatique

Changement climatique - désigne un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à l'activité humaine qui modifie la composition de l'atmosphère mondiale et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes de temps comparables.⁵

¹ UNFCCC, 'What do adaptation to climate change and climate resilience mean?', <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/the-big-picture/what-do-adaptation-to-climate-change-and-climate-resilience-mean>.

² FAO, 'Climate Smart Agriculture', <https://www.fao.org/climate-smart-agriculture/en/>.

³ IPCC (2018). Annexe I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)]. In: *Global Warming of 1.5°C*, <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/glossary/>.

⁴ UNFCCC, 'What is Action for Climate Empowerment?', <https://unfccc.int/topics/education-youth/the-big-picture/what-is-action-for-climate-empowerment>.

⁵ UNFCCC (1992), *United Nations Framework Convention on Climate Change*, article 1, point 2.

Compensation carbone	Un mécanisme de marché permettant aux entreprises, aux particuliers et aux gouvernements de payer pour la réduction ou l'absorption du carbone ailleurs et de revendiquer ce « crédit » pour la réduction du carbone au sein de leurs propres organisations. Des compensations peuvent être générées à la fois par des projets d'atténuation (par exemple, une réduction des émissions attendues) et de séquestration.
Dégradation de l'environnement	La détérioration de l'environnement par l'épuisement des ressources telles que l'air, l'eau et le sol ; la destruction des écosystèmes ; la destruction de l'habitat ; l'extinction de la faune sauvage ; et la pollution. Elle est définie comme tout changement ou perturbation de l'environnement perçu comme étant délétère ou indésirable.
Gérance environnementale	L'utilisation responsable et à la protection de l'environnement naturel par le biais de la conservation, de la restauration et de pratiques durables.
Gestion des ressources naturelles	L'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles telles que les forêts, les terres, l'eau, le sol, les plantes et les animaux, avec un accent particulier sur la façon dont la gestion affecte la qualité de vie des générations présentes et futures.
Impacts environnementaux	Désigne l'effet direct des activités socio-économiques (p. ex. combustion de combustibles fossiles, déboisement) et des événements naturels (p. ex. tempêtes, sécheresses) sur les composantes de l'environnement (p. ex. qualité de l'air, climat, sols, forêts, qualité de l'eau).
Les gaz à effet de serre (GES)	Sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge. Le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et les chlorofluorocarbones sont des exemples de gaz à effet de serre.
Net nul	Le point où nos émissions de GES sont égales aux GES que nous pouvons prévenir ou éliminer de l'atmosphère
Réchauffement climatique	Le réchauffement de la terre (terre et eau) causé par le rayonnement solaire (chaleur) piégé dans l'atmosphère par les gaz à effet de serre.
Résilience climatique	Généralement définie comme la capacité d'anticiper, de se préparer, de s'adapter, d'absorber et de se rétablir des impacts des stress imposés par le changement climatique.
Sauvegardes environnementales	Des politiques, normes et procédures opérationnelles conçues pour identifier, prévenir et minimiser les dommages indus aux personnes et à leur environnement dans la programmation sur le terrain.
Séquestration du carbone	L'absorption / élimination physique et le stockage du carbone. Les arbres et les plantes, par exemple, absorbent le dioxyde de carbone, libèrent l'oxygène et stockent le carbone. ⁶ Le carbone peut également être naturellement piégé dans le sol, les océans et les mangroves côtières.

⁶ CCNUCC, « Glossaire », https://unfccc.int/resource/cd_roms/na1/ghg_inventories/english/8_glossary/Glossary.htm#C.



1. Avant-propos

1.1. Introduction

Les changements climatiques représentent la plus grande menace pour le développement humain, et leurs effets généralisés pèsent de manière disproportionnée sur les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables dans des contextes de développement rural fragiles – en particulier sur les femmes et les enfants. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « entre 2010 et 2020, les sécheresses, les inondations et les tempêtes ont tué 15 fois plus de personnes dans les pays très vulnérables, en particulier en Afrique — qui est responsable de moins de 3 pour cent des émissions mondiales – que dans les pays les plus riches ».⁷ Reconnaissant que la dégradation de l'environnement et le changement climatique sont des accélérateurs clés de l'extrême vulnérabilité des enfants, World Vision (WV) a approuvé la [politique de gestion de la gérance environnementale](#) (« la Politique ») et les lignes directrices (« les Lignes directrices ») en 2021. Pour soutenir la mise en œuvre de la politique et des Lignes directrices, WV a élaboré ce Manuel sur la Gérance environnementale et l'action climatique (« le Manuel ») pour aider les bureaux à travers le partenariat WV à mettre en œuvre des stratégies de gestion environnementale des meilleures pratiques tant sur le terrain que dans nos opérations et installations.

L'intégration de la gérance environnementale et de l'action climatique dans tous nos travaux – que ce soit dans nos Programmes régionaux, nos projets de subventions,

nos réponses aux catastrophes ou notre plaidoyer – est essentielle à la réalisation de la stratégie de WV.

En tant qu'organisation chrétienne, nous sommes obligés de suivre les voies de Jésus-Christ qui nous appelle à prendre soin des « moindres d'entre eux » (Matthieu 25 : 40) – les enfants vulnérables qui sont touchés de manière disproportionnée par le changement climatique. Notre réponse à la dégradation de l'environnement n'est pas motivée par l'opportunisme politique ou le financement, mais parce que nous sommes appelés à diriger la création de Dieu (Genèse 1 : 28).

1.2. Le défi mondial : la dégradation de l'environnement et changement climatique

Les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques menacent les écosystèmes naturels de la planète et, partant, la capacité de l'humanité à maintenir une bonne santé et un bon bien-être, en particulier dans les pays déjà vulnérables aux risques naturels, aux économies fragiles et aux systèmes politiques instables. Dans une étude récente de Xu et al (2020), il est estimé que pour chaque élévation de 1 degré de température, 1 milliard de personnes seront déplacées ; nous avons déjà vu le déplacement lié au climat de plus de 200 millions de personnes.⁸

⁷ Price, K. (2022). 'IPCC report: Climate Change could soon outpace humanity's ability to adapt', Feb 28, 2022, <https://www.conservation.org/blog/ipcc-report-climate-change-could-soon-outpace-humanitys-ability-to-adapt>

⁸ Xu, C., Kohler, T., Lenton, T. (2020). *Future of the Human Climate Niche*. Proceedings of the National Academy of Science, May 4, 2020.

Le réchauffement de la planète résultant de la concentration accrue de gaz à effet de serre (GES) dans notre atmosphère contribue à des températures extrêmes. À l'heure actuelle, 0,8 % de la masse terrestre est trop chaude pour être habitée par l'homme. Si la température mondiale augmente de 3 degrés – ce que nous sommes en bonne voie de faire selon le dernier rapport du GIEC – la quantité de terres qui seront trop chaudes pour soutenir la vie humaine passera à 19 % d'ici 2070.⁹

Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les méga incendies sont de plus en plus fréquents et intenses en raison du changement climatique, qui a un effet dévastateur sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité personnelle en raison des migrations forcées. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la fréquence annuelle des catastrophes est aujourd'hui plus de trois fois supérieure à celle des années 70 et 80 en raison du réchauffement climatique.¹⁰

À mesure que le changement climatique entraîne une augmentation des températures moyennes ou des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les maladies tropicales se déplacent vers de nouvelles zones où la population est moins immunisée ou préparée. Alors que tout le monde est vulnérable aux effets du changement climatique sur la santé, les enfants sont touchés de manière disproportionnée en raison de leur immaturité physique, physiologique et cognitive.¹¹ Les enfants des pays à faible revenu qui souffrent déjà d'une charge de morbidité plus élevée et dont la capacité d'adaptation est limitée seront encore plus touchés par les effets néfastes des changements climatiques.

1.3 Objectif

L'objectif principal du Manuel est de soutenir la mise en œuvre de la Politique de gestion de la gérance environnementale du Partenariat afin que les programmes, les opérations et les installations, les activités de plaidoyer et de communication et de marketing de World Vision (WV) contribuent à l'amélioration des environnements naturels tout en minimisant les impacts négatifs qui peuvent affecter le bien-être des enfants, de leurs familles et des communautés que nous servons. Les objectifs spécifiques sont :



identifier et gérer les risques et les impacts environnementaux et climatiques à la fois dans la programmation sur le terrain de WV et dans l'ensemble de nos opérations et installations



fixer des normes et des exigences minimales pour intégrer les risques environnementaux et climatiques dans la programmation



Le Manuel peut être appliqué à la fois aux contextes de programmation urbains et ruraux.

1.3.1 Principes directeurs

Depuis longtemps, WV met en œuvre des programmes qui s'attaquent aux impacts et aux causes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et produisent des résultats positifs pour les communautés vulnérables et l'environnement naturel. WV reconnaît que pour répondre efficacement à la crise climatique et améliorer le bien-être des enfants, nous devons prendre des mesures simultanées pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités dans le monde, soutenir les communautés à risque pour renforcer la résilience et réduire l'impact climatique et environnemental mondial. Selon le rapport du GIEC, les investissements dans l'atténuation du changement climatique renforceront la résilience des écosystèmes et des communautés desservies par WV. Les méthodes durables présentées dans ce Manuel peuvent contribuer à des transformations économiques et sociétales à long terme qui protègent contre les chocs climatiques futurs.¹²

⁹ Idem.

¹⁰ FAO (2021). *The impact of Disasters and Crises on Agriculture and Food Security*, <https://doi.org/10.4060/cb3673en>.

¹¹ Etzel, R. A. & Balk, S. J. (2018). *Pediatric Environmental Health*, 4th edn (American Academy of Pediatrics).

¹² Idem.

Notre approche de la gérance environnementale repose sur quatre principes directeurs fondamentaux :

1

Nous sommes chrétiens et intendants de la création de Dieu

L'une de nos valeurs fondamentales stipule que « Nous sommes les intendants de la création de Dieu. Nous prenons soin de la terre et agissons de manière à restaurer et protéger l'environnement. »

2

Nous nous engageons envers les pauvres et les enfants

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont un facteur clé de l'extrême pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité des enfants.

3

Parce que c'est ce qu'on attend de nous¹³

WV a signé la [Charte du climat et de l'environnement pour les organisations humanitaires](#)¹⁴ en janvier 2022. En signant la charte, WV s'engage à respecter les sept engagements suivants :

1. Intensifier notre réponse aux besoins humanitaires croissants et aider les gens à s'adapter aux impacts des crises climatiques et environnementales.
2. Maximiser la durabilité environnementale de notre travail et réduire rapidement nos émissions de GES.
3. Adopter le leadership des acteurs locaux et des communautés.
4. Accroître notre capacité à comprendre les risques climatiques et environnementaux et à développer des solutions fondées sur des données probantes.
5. Travailler en collaboration dans le secteur humanitaire et au-delà pour renforcer l'action climatique et environnementale.
6. Utiliser notre influence pour mobiliser une action climatique urgente et plus ambitieuse et la protection de l'environnement.
7. Élaborer des cibles et mesurer nos progrès à mesure que nous mettons en œuvre nos engagements.

4

Ce que nous pouvons réaliser

La mise en œuvre des Lignes directrices aidera les bureaux à la fois à réduire notre empreinte environnementale, qui a un impact négatif global sur le bien-être des enfants, et peut potentiellement réaliser des économies financières (par exemple, en réduisant les déplacements ou la consommation d'énergie), ce qui signifie qu'un financement supplémentaire est utilisé pour atteindre les enfants les plus vulnérables.

1.4 À qui s'adresse le Manuel ?

Ce Manuel est pertinent pour tous les contextes opérationnels et s'applique à toutes les entités de WV, y compris VisionFund International (VFI) et ses entités de microfinance affiliées. Le Manuel a également pour but d'orienter les efforts de collecte de fonds et de développement des ressources de WV pour financer les Programmes de gestion des changements climatiques et de l'environnement. Il est de la responsabilité des dirigeants de WV de s'assurer que tout le personnel est au courant de la Politique et des Lignes directrices et du Manuel de soutien et que tous les employés de WV sont en pleine conformité avec cette politique dans leurs rôles respectifs.

1.4.1. Contexte

Les entités WV et VFI peuvent adopter une contextualisation autonome et autogérée du Manuel en fonction de leur capacité et de leur applicabilité. Chaque bureau doit convenir d'actions prioritaires et les ajouter au Plan d'action combiné (par exemple, stratégie ou Plan d'action de l'Équipe de soutien à la stratégie). Le plan d'action devrait relever de la responsabilité de l'Équipe de la haute direction.

¹³ Des donateurs tels que la Banque mondiale et l'UE (à travers leur nouvelle stratégie 2021 à 2027) préconisent également une voie de rétablissement « plus verte, plus intelligente et plus équitable ». Les nouvelles Sauvegardes environnementales et sociales du DFAT exigent également désormais que tous les nouveaux investissements d'aide examinent les risques liés au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.

¹⁴ Climate and Environment Charter for Humanitarian Organizations (<https://www.climate-charter.org>).

1.4.2. Politiques connexes

Le Manuel appuie la mise en œuvre de la Politique de gestion de la gérance de l'environnement. Il est également lié aux politiques suivantes (mais sans s'y limiter) :



1.5. Structure du Manuel

Le Manuel fournira des informations détaillées sur les normes minimales de gérance de l'environnement, les processus d'évaluation, ainsi que des supports de formation et de ressources pour appuyer la mise en œuvre de la Politique dans le cadre de projets et de programmes de développement et de gestion des catastrophes, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le Manuel fournit également des informations sur la façon d'intégrer l'action climatique dans les projets et programmes de WV.

Pour relever les défis systémiques au bien-être des enfants posés par la dégradation de l'environnement et le changement climatique, le Manuel est organisé en quatre domaines thématiques :



Programmation sur le terrain : Adapter les programmes de développement et de secours d'urgence pendant la conception, la mise en œuvre et le déclassement pour identifier les risques des impacts environnementaux négatifs, garantir des résultats environnementaux positifs et atténuer les impacts des environnements dégradés, des risques naturels et du changement climatique sur les enfants vulnérables.¹⁵



Opérations et installations : Ajuster les pratiques de gestion de nos opérations et installations pour connaître notre empreinte environnementale, réduire notre impact négatif sur l'environnement - y compris notre empreinte carbone, et augmenter notre impact positif sur l'environnement grâce à des approches convenues.



Plaidoyer : Répondre au changement climatique est une question de justice. Nous considérons la justice climatique comme une approche qui place les enfants au centre de la crise climatique et apporte des solutions qui sont bonnes pour les personnes et la planète en défendant les droits des enfants.



Communications et marketing : Présenter les contributions de WV à l'atténuation du climat, à l'adaptation et à la justice, et rehausser notre visibilité auprès des donateurs et des gouvernements pour investir dans des approches éprouvées et évolutives en matière d'environnement et d'action climatique.

1.6. Comment se servir du Manuel

Le Manuel devrait être utilisé par nos Bureaux de terrain pendant les phases de planification, de mise en œuvre et de déclassement des Programmes régionaux (AP), des projets financés par les donateurs institutionnels (par exemple, les subventions), des programmes et des interventions en cas de catastrophe. Il devrait également être utilisé pour identifier les impacts environnementaux ; élaborer des plans d'action d'atténuation pour surveiller et réduire leurs impacts à la fois dans les opérations et les installations ; et identifier et mettre en œuvre des stratégies appropriées de plaidoyer, de communication et de collecte de fonds pour promouvoir une bonne gérance environnementale et une action climatique auprès de tous les partisans.

¹⁵ COVID-19 & Green Recovery: <https://www.wvi.org/publications/policy-briefing/climate-change/covid-19-green-recovery>.



2. Intégration de l'Action environnementale et climatique dans la programmation sur le terrain

2.1 Intégration de l'Action environnementale et climatique dans le cycle du projet

L'intégration et la vulgarisation des activités de gestion de l'environnement et d'action pour le climat doivent être envisagées dès le début du cycle du projet, avec une bonne analyse de la situation identifiant les risques, les vulnérabilités et les capacités à un stade précoce. Les mesures relatives à l'environnement, au climat et à la gestion des catastrophes peuvent être incorporées relativement facilement et efficacement dans les outils de planification de projet standard tels que les cadres logiques et les évaluations des risques environnementaux. Il peut également être intégré à l'ensemble du cycle du projet à l'aide d'outils tels que des listes de contrôle (par exemple, des [questions sur les marqueurs environnementaux et climatiques](#) fournies au chapitre 3). Les listes de contrôle énoncent une série de questions relatives à l'environnement, au climat et à la gestion des catastrophes auxquelles il faut répondre lors de l'élaboration des documents de planification de projet.¹⁶

Les mesures suivantes peuvent être prises par tous les Bureaux de terrain de WV pour permettre l'intégration de la gestion de l'environnement, du climat et des catastrophes :

Rendre les nouveaux programmes résistants à l'environnement / au climat / aux catastrophes » en incluant des évaluations de la sauvegarde de l'environnement dans leur analyse de rentabilisation (voir [chapitre 3](#)).

Institutionnaliser les évaluations des risques tenant compte de l'environnement / du climat dans les phases de conception et de refonte du développement du programme (voir [chapitre 3](#)). À tout le moins, le principe « ne pas nuire » devrait être appliqué. En outre, les programmes devraient viser à apporter des contributions positives en matière d'environnement, et les évaluations peuvent déterminer quels sont les besoins / possibilités

Intégrer les activités existantes de gestion de l'environnement et d'action pour le climat dans les programmes de développement et de gestion des catastrophes, et adapter les programmes existants pour soutenir la résilience face au climat et aux catastrophes.

¹⁶ Twigg, John (2015) (new edition). *Disaster Risk Reduction: Good Practice Review 9*. Commissioned by Humanitarian Practice Network, Overseas Development Institute.

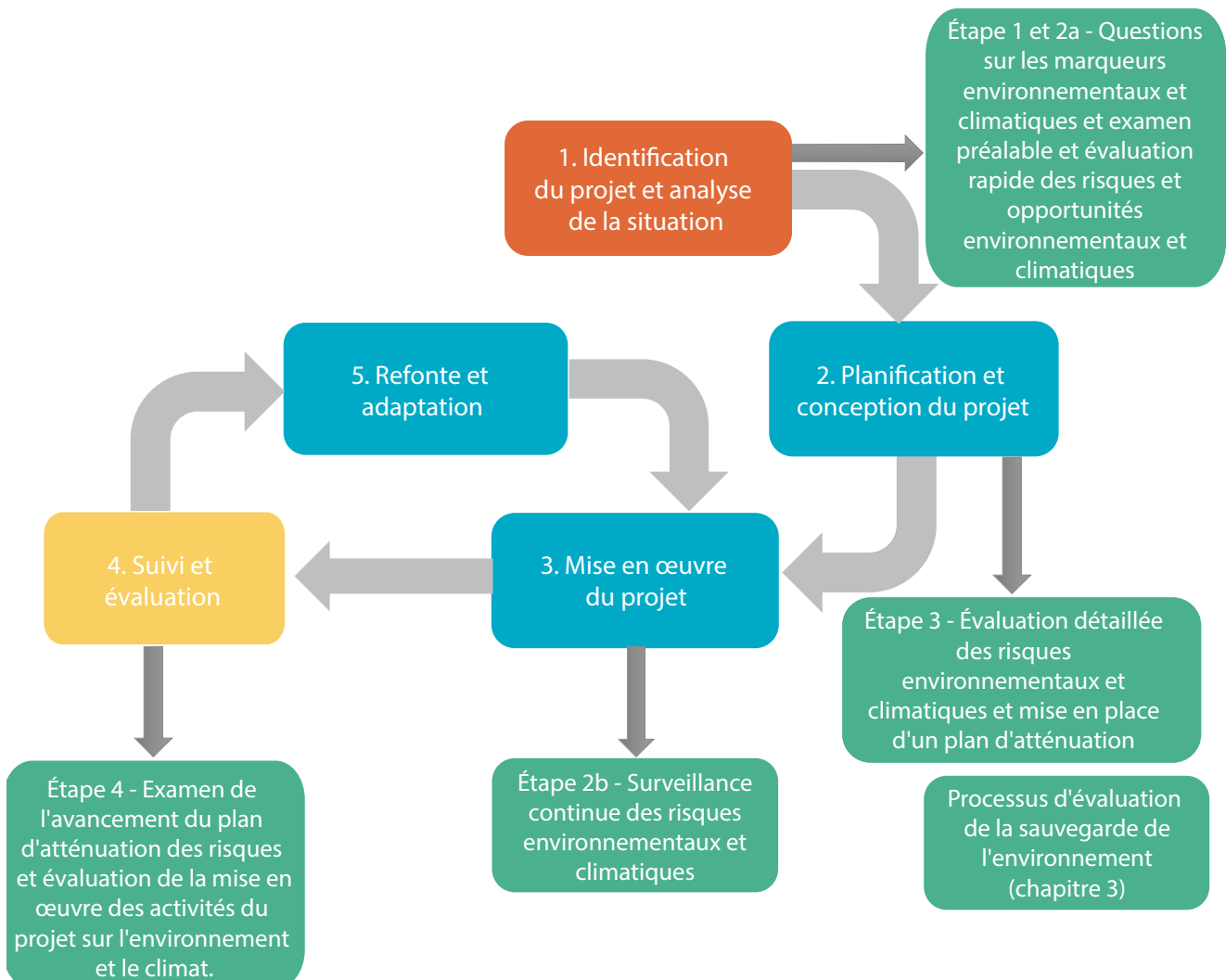
Parmi les mesures critiques qui peuvent être prises pour créer un environnement propice à l'intégration de la gestion de l'environnement et de l'action pour le climat dans le cycle du projet, on peut citer :

- avoir l'engagement et le soutien du leadership et de la direction
- inclure la gestion environnementale et l'action climatique dans votre stratégie de programmation sur le terrain
- prendre les dispositions institutionnelles appropriées et renforcer les capacités nécessaires en employant du personnel dévoué ayant une expertise en matière de programmation pour l'environnement et le changement climatique, et en sensibilisant le personnel existant aux normes de gestion environnementale ; relier les membres de l'équipe de gestion environnementale aux groupes d'apprentissage régionaux / équipes vertes pour un large partage des connaissances

- inclure la gestion environnementale et l'action climatique à toutes les étapes de la planification des projets, de l'évaluation des besoins, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et du partage des connaissances
- promouvoir la gestion de l'environnement et l'action climatique à l'interne et à l'externe (voir le [chapitre 6](#) pour plus d'informations).

Figure 1 fournit les étapes clés de l'intégration de la gestion de l'environnement et de l'action climatique dans le cycle du projet. Le Manuel s'applique à tous les programmes techniques des Bureaux de terrain dans le cadre desquels les Programmes régionaux mettent en œuvre les modèles de projet de base et les projets de subvention. Le Manuel s'applique également aux projets d'intervention en cas de catastrophe. Les étapes clés du processus d'intégration tout au long du cycle du projet sont expliquées ci-dessous.

FIGURE 1. Étapes de l'intégration de la gestion de l'environnement et de l'action climatique dans le cycle du projet



Les entités de WV préfèrent des partenaires ayant des valeurs démontrées de bonne gestion environnementale. Dans le cas de contrats très importants et durables, un contrôle de diligence doit être effectué, en veillant à ce que WV ne travaille pas avec des partenaires ou des institutions ayant de mauvaises notes pour les impacts environnementaux, entre autres choses.

2.2.1 Étapes de l'intégration de l'Action environnementale et climatique dans le cycle du projet

1. Identification du projet et analyse de la situation

Dans le cadre de l'étape de l'identification et de l'analyse de la situation du projet, les Bureaux de terrain, avec l'appui des Bureaux de soutien le cas échéant, devraient évaluer les activités de projet par rapport aux questions relatives aux marqueurs environnementaux et climatiques, et donc entreprendre une évaluation préalable rapide des risques et des opportunités environnementaux et climatiques. Cette évaluation permettra de déterminer si une évaluation détaillée des risques environnementaux et climatiques est nécessaire à l'étape de la planification et de la conception du projet. Les questions relatives aux marqueurs environnementaux et climatiques ainsi que l'évaluation préalable devraient être intégrées aux processus existants pour comprendre le contexte de la situation de tout type de projet et de secteur, avant d'entreprendre une planification détaillée des activités. Toutefois, il peut être nécessaire d'entreprendre l'évaluation préalable rapide des risques et des possibilités environnementaux et climatiques au cours de la phase de planification (étape 2) si les informations sur les activités du projet sont insuffisantes à la phase d'identification du projet.

Le [Chapitre 3](#) fournit des directives détaillées sur la façon d'évaluer les activités du projet par rapport aux questions relatives aux marqueurs environnementaux et climatiques ainsi que d'entreprendre une évaluation préalable rapide des risques et des possibilités environnementaux et climatiques – qui constitue les étapes 1 et 2 du processus d'évaluation des sauvegardes environnementales, respectivement.

2. Conception et planification du projet

Au cours de la phase de planification et de conception du projet, l'équipe de conception du projet pourrait devoir entreprendre une évaluation détaillée des risques environnementaux et climatiques dans le cadre du processus de conception en fonction des résultats de l'évaluation préalable rapide des risques et des possibilités environnementaux et climatiques. Lorsque des risques moyens à élevés sont identifiés au cours de l'évaluation détaillée, un plan d'atténuation devra être élaboré. Le [chapitre 3](#) fournit plus d'informations sur ce processus.

Au-delà des risques critiques identifiés lors de l'évaluation détaillée des risques, l'équipe de conception du projet devrait également rechercher des opportunités pour rendre le projet plus durable sur le plan environnemental et résilient au climat. Par exemple, dans la conception des projets WASH, la gestion intégrée de l'eau, le cas échéant, devrait être incorporée dans la conception du projet. Dans un autre exemple, les projets de développement économique rural devraient intégrer des pratiques climato-intelligentes dans la conception du projet, peu importe si des risques ont été identifiés au cours du processus d'analyse de la situation. Et dans le cas de la gestion des interventions en cas de catastrophe, des pratiques de gestion des déchets telles que le recyclage devraient être envisagées.

Il convient de noter que WV s'attaque déjà à bon nombre des impacts de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur les projets de développement et de gestion des catastrophes à travers une gamme de domaines d'action innovants, notamment :



Bon nombre de ces domaines d'action sont interdépendants et se chevauchent et s'attaquent aux multiples impacts causés par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques.

Le [chapitre 4](#) donne un aperçu de la façon dont chacun de ces domaines d'action environnementaux et climatiques s'intègre aux secteurs d'activité de WV, y compris la santé et la nutrition ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène

(WASH) ; l'éducation ; la gestion des catastrophes ; la protection de l'enfant ; et le développement économique.

3. Mise en œuvre du projet

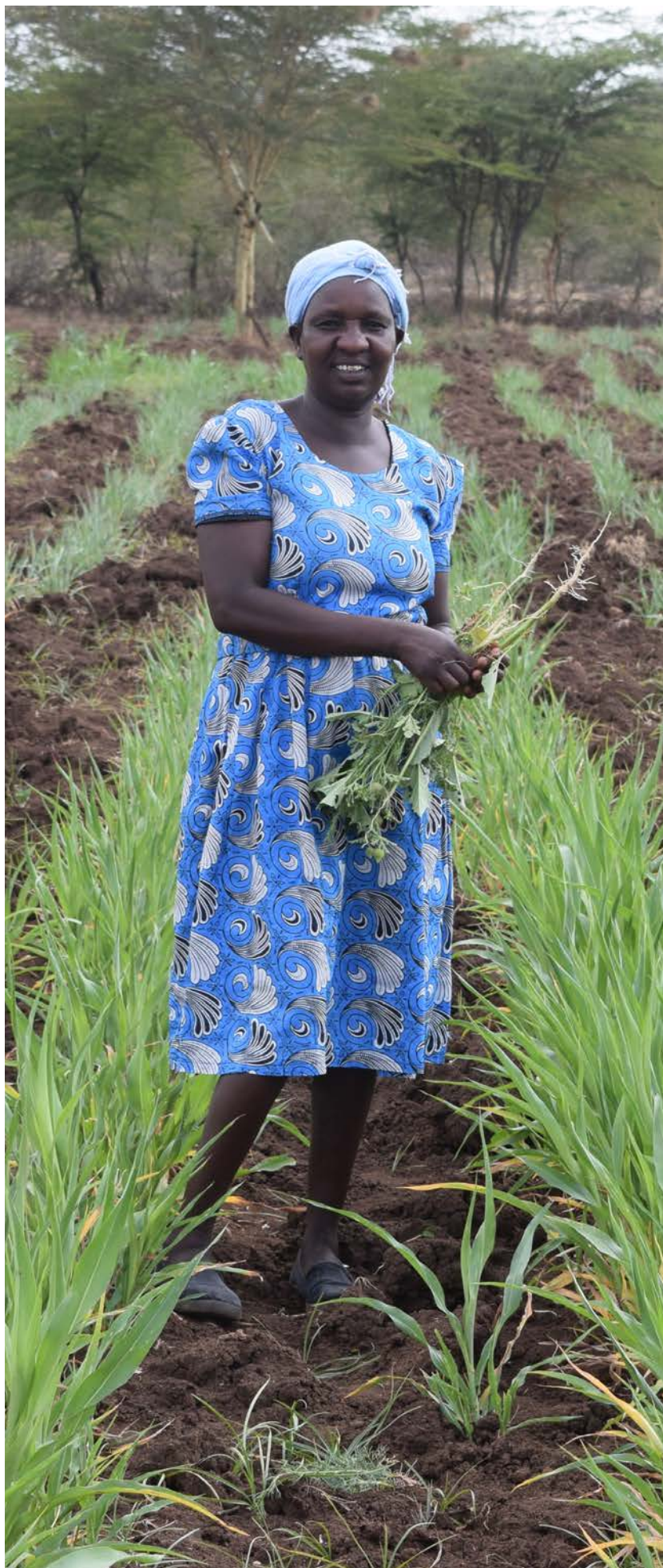
Durante la implementación, tanto los planes de mitigación de riesgos como las áreas de acción medioambiental y climática identificadas durante la fase de planificación se implementan junto con otras actividades del proyecto. Por ende, las actividades pertinentes deben incluirse en el marco lógico del proyecto y en el plan de monitoreo y evaluación.

4. Suivi et évaluation (S&E)

LEAP (Apprentissage, évaluation, responsabilité et planification) est l'approche de WV en matière de planification, de suivi et d'évaluation pour tous les programmes, quel que soit le type de financement. Le suivi a lieu tout au long de la vie du programme et soutient les décisions de gestion et les rapports en temps opportun. L'évaluation du programme évalue l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre du programme, les résultats étant pris en compte dans la refonte lorsque le programme entre dans un nouveau cycle. Pour le suivi et l'évaluation des risques environnementaux et climatiques pour tous les programmes, le cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) de World Vision International (WVI) devrait être utilisé. De plus amples indications à ce sujet sont fournies au [chapitre 3.3](#). Pour le suivi et l'évaluation des projets relatifs à l'action environnementale et climatique, des activités appropriées et des indicateurs de progrès seront présents dans la conception du programme, le cadre logique et le cadre S&E.

5. Refonte et adaptation

Le cycle de gestion de programme de WV incarne un parcours itératif vers l'amélioration continue. Lorsque les programmes entrent dans un nouveau cycle ou sont prolongés, les réflexions et les enseignements tirés du S&E sont pris en considération lors de la refonte. Les enseignements tirés du S&E devraient être utilisés pour remanier les plans de gestion des risques et les activités de projet lorsque des lacunes et des effets négatifs non intentionnels sur l'environnement sont constatés dans la conception actuelle. Cette étape agit comme une boucle de rétroaction, car tout changement entraînera des mises à jour des plans de projet et de la façon dont la mise en œuvre est effectuée.





3. Évaluation des risques environnementaux et climatiques dans la conception des programmes sur le terrain

3.1 Gérance de l'environnement et normes minimales de protection contre les changements climatiques

Ce chapitre s'applique à tous les projets et programmes de WV sur le terrain, y compris :

- des Programmes techniques et Programmes régionaux
- des projets et programmes de développement financés par des donateurs institutionnels
- la gestion des catastrophes.

Tous les projets et programmes de WV sur le terrain sont censés entreprendre des évaluations des sauvegardes environnementales pour assurer une bonne gérance. Les exigences minimales que chaque bureau doit respecter sont fournies dans ce Manuel et comprennent nos principes « ne pas nuire » et nos processus d'engagement sensibles au genre et axés sur les enfants, présentés ci-dessous.

3.1.1 Principes de « ne pas nuire »

La norme minimale de gestion de l'environnement et du changement climatique de WV est guidée par les

principes « ne pas nuire », c'est-à-dire gérer les risques environnementaux et climatiques dans tous les projets, programmes et interventions en cas de catastrophe (par exemple, parrainage d'enfants, subventions gouvernementales et multilatérales) pour s'assurer qu'aucun dommage n'est causé à l'environnement et créer également des opportunités pour un résultat environnemental positif.

Sur la base de ce principe, WV s'assurera que ses projets et programmes feront l'objet d'une évaluation de sauvegarde environnemental afin d'éviter, et lorsque l'évitement n'est pas possible, de minimiser ou d'atténuer les impacts négatifs sur les personnes et l'environnement. La sauvegarde de l'environnement devrait commencer au stade de la conception de chaque projet / programme par l'analyse des impacts positifs et négatifs potentiels des activités proposées et l'identification des mesures d'atténuation. Cette exigence s'appliquera à tous les projets à partir du 1er octobre 2022 ; toutefois, elle peut être appliquée rétroactivement aux projets et programmes existants lorsque cela est possible. Une évaluation de la sauvegarde environnementale devrait également identifier les opportunités de contribuer à des mesures environnementales positives dans les projets et programmes.

Les principes de « ne pas nuire » de WV qui s'appliqueront à tous les secteurs du développement et de la gestion des catastrophes comprennent :



Protection et participation de l'enfant : L'approche systémique de WV en matière de protection de l'enfant contribue à renforcer l'environnement protecteur autour des enfants.¹⁷



Education: WV travaille avec les communautés et les gouvernements locaux pour surmonter les obstacles à une éducation de qualité pour tous. Grâce à l'éducation, nous encouragerons la gérance de l'environnement et l'action climatique au niveau local et veillerons à ce que nos programmes d'éducation évitent de nuire à l'environnement (par exemple, la construction de nouvelles écoles).



Santé et nutrition : L'approche du secteur de la santé et de la nutrition de WV cible les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de cinq ans car ils sont confrontés à la plus grande menace de mortalité, de malnutrition et de maladie. WV veillera à ce que les activités liées au projet évitent ou minimisent toute exposition potentielle de la communauté aux risques pour la santé (c.-à-d. la pollution et les contaminants) ; les maladies (c'est-à-dire les maladies à transmission vectorielle, transmissibles et non transmissibles) et les matières dangereuses conformément aux normes internationales acceptées.



Moyens de subsistance : WV reconnaît et soutient la conservation de la biodiversité et la gestion des services écosystémiques qui sont fondamentaux pour la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles. WV promeut une agriculture climato-intelligente, des systèmes de production à faibles émissions, des technologies et des sources de revenus vertes, ainsi que des solutions efficaces basées sur la nature pour soutenir à la fois les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en tant que réponse mondiale à la crise climatique.¹⁸



WASH: Les approches WASH de WV soutiennent l'accès à des installations et services WASH sûrs, fiables et durables.¹⁹ WV veillera à ce que tous les projets WASH contribuent à protéger et, si possible, à améliorer les ressources en eau, y compris les sources d'eau souterraine et de surface. Il s'agira notamment d'éviter la surexploitation des sources d'eau et leur contamination.



Gestion des catastrophes: WV s'engage et contribue au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 à 2030 qui appelle à une prise de décision inclusive et fondée sur les risques pour prévenir, réduire, gérer et renforcer la résilience aux dangers, y compris « reconstruire mieux » après une catastrophe pour augmenter la résilience.²⁰ De plus, la programmation en espèces et en bons offre des options de modalité viables sur le plan environnemental (service, en nature, espèces, bons) et des canaux de livraison (argent mobile ou espèces sous enveloppe, etc.).²¹

3.1.2 Engagement sensible au genre et axé sur l'enfant

Genre

Les évaluations de la sauvegarde de l'environnement devraient incorporer des approches d'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale (GESI) qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes

et des hommes vulnérables, des filles et des garçons, des personnes vivant avec un handicap et des groupes et communautés marginalisés. Les facteurs de genre et d'inclusion sociale seront pris en compte dans le cadre de la promotion de la conservation de la biodiversité et des connaissances traditionnelles, de l'utilisation durable des ressources naturelles et du partage équitable des avantages tirés de ces ressources.

¹⁷ Pour plus de détails veuillez consulter : https://www.wvi.org/sites/default/files/Quick_Guide_for_Child_Protection.pdf.

¹⁸ Les principes et les pratiques sont intégrés dans les programmes de terrain et les modèles de projet de WV, notamment, Farmer Managed Natural Resources Management (la [Gestion des ressources naturelles gérées par les agriculteurs](#)), Building Secure Livelihoods (la [Sécurisation des moyens de subsistance](#)), Integrated Watershed Management (la Gestion intégrée des bassins versants.)

¹⁹ WV reconnaît que les interventions WASH s'étendent à des [questions de durabilité](#) plus larges et utilise le [modèle WASH durable](#) comme exemple pour traiter les problèmes qui affectent l'environnement naturel et les moyens de subsistance.

²⁰ WV soutient une [vaste composante de réduction des risques de catastrophes \(RRC\) dans ses projets](#) en fonction de la crise à laquelle elle est confrontée et [soutient le gouvernement local et les communautés](#) dans l'élaboration d'un Plan de gestion des risques de catastrophes inclusif pour renforcer la résilience aux chocs, aux catastrophes, aux conflits et aux urgences.

²¹ WV fait partie d'un consortium interinstitutions facilité par le Réseau collaboratif de distribution de fonds (CCD) pour établir des normes d'impact environnemental afin de mesurer l'aide en espèces et d'autres options de modalité (en nature, services) et les canaux de distribution, en comparant les environnements urbains, ruraux et de camp. Voir aussi <https://ehaconnect.org/>.

L'intégration de l'égalité des sexes implique de tenir compte de l'expérience et des intérêts des femmes et des hommes dans le processus de développement et d'aborder ces réalités d'une manière qui remette en question les normes sociales existantes et place les femmes et les hommes sur un pied d'égalité. L'intégration d'une perspective sensible au genre n'est pas non plus synonyme d'équilibre entre les sexes ou de parité entre les sexes. L'intégration d'une perspective sensible au genre va au-delà du simple fait de compter le nombre de femmes et d'hommes dans une pièce. Au contraire, l'intégration d'une perspective sensible au genre s'attaque aux inégalités entre les sexes qui sont au cœur du projet, de la politique ou du processus, conduisant à des actions plus sensibles à l'égalité entre les sexes.²²

La programmation de WV adopte une [approche d'égalité des genres et de l'inclusion sociale \(GESI\)](#), cherchant à autonomiser les femmes pour garantir le bien-être des enfants. Par conséquent, les directives GESI de WV devraient être revues avant d'entreprendre l'évaluation des sauvegardes environnementales pour s'assurer que les approches de conception sensibles au genre sont intégrées dans l'évaluation. Les experts du GESI devraient également être consultés.

Enfants

WV s'assurera que tous les programmes répondent aux [Normes minimales de protection de l'enfant](#) en tant

que membre de l'Alliance pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire. Par conséquent, ces exigences devraient également éclairer l'évaluation des sauvegardes environnementales. Les besoins et les vulnérabilités spécifiques des enfants en ce qui concerne la conservation de la biodiversité, la protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles et le partage équitable des avantages tirés de ces ressources doivent être pris en considération lors de l'évaluation des impacts potentiels d'un projet ou programme sur l'environnement. Pour ce faire, il est possible d'inclure les enfants dans le processus d'évaluation afin de s'assurer que leurs opinions sont recueillies et que les besoins sont satisfaits.

3.2. Attentes des donateurs

La plupart des donateurs exigent maintenant des évaluations de l'impact et de la protection de l'environnement. Lorsque les directives des donateurs en matière de sauvegarde de l'environnement respectent ou dépassent les normes de WV, elles doivent être appliquées en lieu et place des exigences décrites dans le présent Manuel. Parmi les exemples de besoins de ces donateurs, on peut citer ECHO et le PNUD, comme indiqué ci-dessous.

Opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire (ECHO)

Les Opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire (ECHO – le bras humanitaire de l'UE) a récemment partagé de nouvelles « Recommandations et exigences environnementales minimales ». Ceux-ci s'appliqueront aux projets et aux processus d'évaluation à partir de 2023. Elles portent spécifiquement sur l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et des matériaux et auront une incidence sur les décisions en matière d'approvisionnement et les considérations relatives aux actions financées par ECHO. Les Principes environnementaux directeurs d'ECHO sont organisés dans les domaines suivants : atténuation des émissions de CO₂, gestion des déchets, gestion de l'eau et des eaux usées, énergie, efficacité de la chaîne d'approvisionnement et des matériaux, biodiversité, habitat naturel et préservation des terres, et localisation des ressources.

ECHO a élaboré des recommandations et des exigences sectorielles sur l'aide alimentaire, le logement, les établissements et les infrastructures, WASH, la santé publique, la nutrition, la coordination et la gestion des camps, les moyens de subsistance et l'éducation dans les situations d'urgence. Il y a également sept domaines transversaux de recommandations et d'exigences dans les projets qui devraient comprendre :

1. une vision à long terme et encourager les liens avec les acteurs du développement
2. des approches tenant compte des risques
3. une perspective de protection et de genre dans la mise en œuvre
4. la promotion de la localisation et de la participation des acteurs locaux
5. la promotion de la gestion durable des déchets solides et des produits chimiques
6. des chaînes d'approvisionnement durables et optimisation de la logistique
7. l'efficacité environnementale sous-forme de l'aide en espèces et en bons.

²² United Nations Industrial Development Organization (2015). *Guide on gender mainstreaming: environmental management projects*.

Les principaux éléments à garder à l'esprit lors de l'engagement avec ECHO sont les suivants :

- Une approche d'intégration est cruciale pour réduire les impacts environnementaux au niveau des projets (compensation carbone) et au niveau organisationnel (écologisation des bureaux).
- ECHO reconnaît et cofinance les coûts supplémentaires – jusqu'à 10 % des coûts directs totaux – liés à la mise en œuvre des exigences environnementales minimales.
- ECHO apprécie et cofinance des actions ayant des rendements positifs à long terme.

Les considérations environnementales sont une priorité clé dans l'ensemble de l'UE et dans toute l'aide de l'UE, l'UE visant à être neutre en carbone d'ici 2030 – y compris ECHO et le département pour les Partenariats internationaux (INTPA). En ce qui concerne l'aide extérieure au développement de l'UE, il n'existe pas encore d'exigences environnementales minimales, mais des mesures pratiques pourraient être prises à l'avenir, éventuellement liées à l'écologisation des chaînes d'approvisionnement. Dans l'aide humanitaire de l'UE, les considérations environnementales devraient être intégrées dans toutes les politiques et interventions sectorielles, même les interventions d'urgence à court terme.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Les programmes et projets du PNUD doivent respecter les objectifs et les exigences de leurs [Normes sociales et environnementales](#) (SES), qui visent à :

1. renforcer les résultats sociaux et environnementaux des programmes et projets ;
2. éviter les impacts négatifs sur les personnes et l'environnement ;
3. minimiser, atténuer et gérer les impacts négatifs là où leur évitement n'est pas possible ;
4. renforcer les capacités du PNUD et de ses partenaires pour gérer les risques sociaux et environnementaux ;
5. assurer un engagement complet et efficace des parties prenantes, y compris par le biais d'un dispositif pour répondre aux plaintes des personnes atteintes par le projet.

Les SES sont conçues comme un processus itératif qui nécessite une présélection par le développeur du projet pour éclairer la conception du projet. Une évaluation préalable obligatoire doit être effectuée et examinée par le PNUD pour approbation. Pour les projets potentiels à risque modéré ou élevé, une portée de l'évaluation sociale et environnementale requise est déterminée et effectuée dans le cadre de la préparation du projet. Au cours de la mise en œuvre du projet, le PNUD vérifiera le respect continu des SES pour s'assurer que les mesures de gestion et d'atténuation des risques sociaux et environnementaux ont été mises en œuvre et contrôlées. Les risques sont enregistrés (au moins une fois par an), régulièrement mis à jour, atténués et gérés au besoin.

Voici des exemples d'autres donateurs qui ont des politiques environnementales et des exigences en matière d'évaluation des mesures de sauvegarde :

- Banque asiatique de développement – [Sauvegardes de l'environnement](#)
- Gouvernement australien : ministère des Affaires étrangères et du Commerce – [Politique environnementale et de sauvegarde](#)
- Direction générale des partenariats internationaux de l'Union européenne (INTPA) - [Conseils rapides pour intégrer l'environnement et le changement climatique dans les secteurs clés](#)
- Fonds vert pour le climat – [Sauvegardes environnementales et sociales](#)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – [Lignes directrices environnementales](#)
- USAID – [Procédures de conformité environnementale](#)

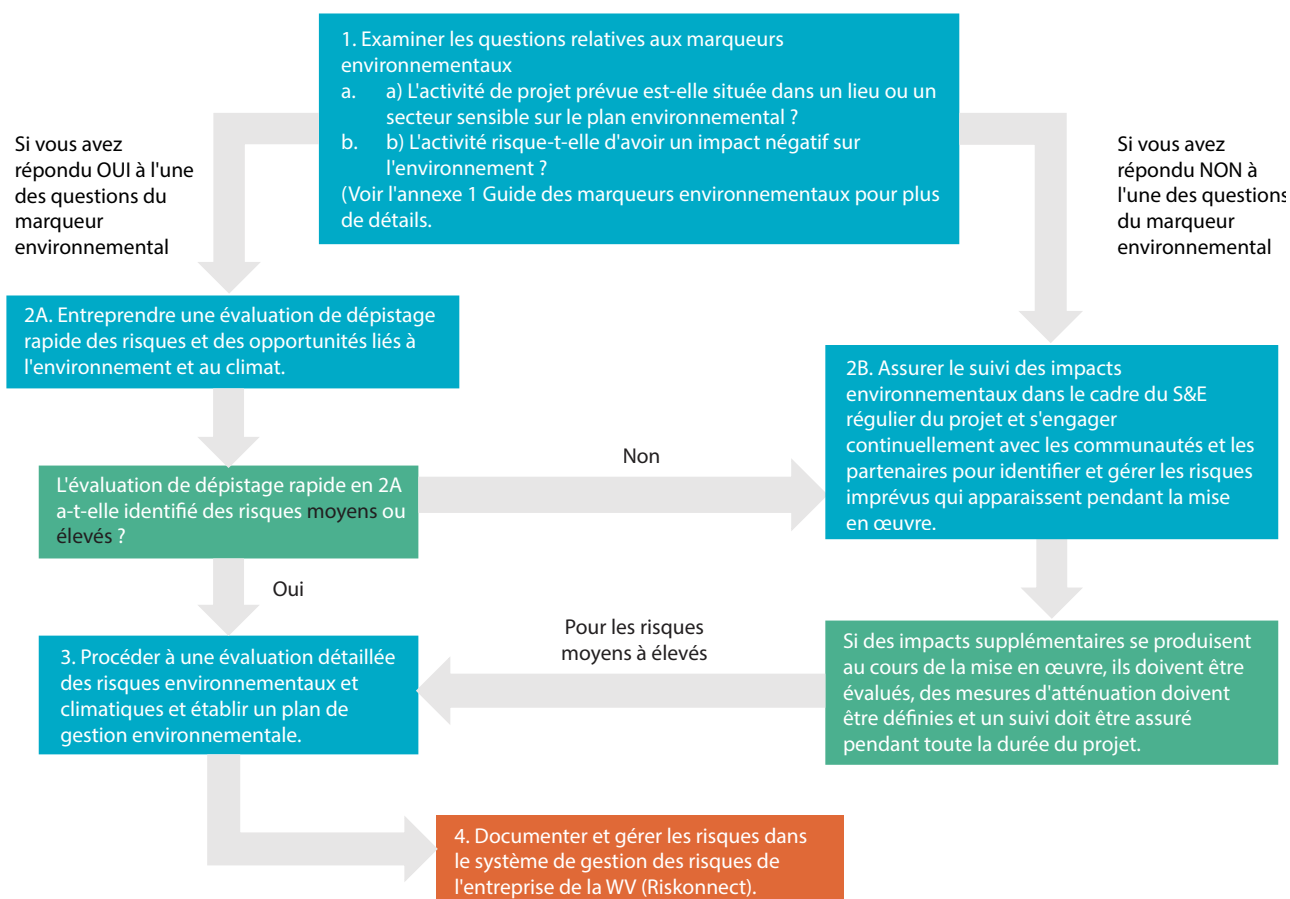
- Banque mondiale – [Normes environnementales et sociales \(ESS\)](#)

- Affaires mondiales Canada – [Processus d'intégration environnementale – Outil d'examen préalable](#).

3.3 Processus d'évaluation de la sauvegarde environnementale

Les exigences de la programmation sur le terrain en matière de sauvegarde de l'environnement s'appliquent à tous les projets et programmes sur le terrain, y compris les programmes techniques, les programmes d'action, les projets financés par des subventions et la gestion des catastrophes. Au minimum, tous les projets et programmes devront entreprendre le processus d'évaluation de la sauvegarde de l'environnement comme indiqué à la Figure 2.

FIGURE 2. Aperçu du processus d'évaluation des sauvegardes environnementales



Conformément aux meilleures pratiques dans le secteur de l'aide et du développement²³, la procédure opérationnelle d'évaluation des sauvegardes environnementales de WV comprend à la fois une évaluation préalable rapide et une évaluation environnementale détaillée et plan de gestion où les activités à risque moyen et élevé sont identifiées lors de l'évaluation préalable rapide. Le but de l'évaluation de la sauvegarde environnementale est de :

- déterminer si un projet ou une activité de programme peut avoir un impact négatif sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou l'environnement, ou s'il crée de nouveaux risques ou aggrave les risques existants
- évaluer si les activités ou les résultats du projet ou du programme sont potentiellement à risque en raison du changement climatique, de la dégradation de l'environnement ou de catastrophes naturelles
- identifier les risques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement dans la zone du projet, classer leur probabilité et leur impact, évaluer l'efficacité de tout contrôle en place pour atténuer ce risque, puis déterminer et documenter (avec un responsable de gestion et une date d'échéance) les mesures d'atténuation et les responsabilités de suivi pour la

gestion continue des risques pendant la mise en œuvre du projet / programme.

Il est fortement recommandé de consulter des experts au cours du processus d'évaluation des mesures de sauvegarde afin d'assurer une évaluation rigoureuse et d'identifier tous les risques possibles. Chaque Bureau de terrain a désigné un « Risk Prime » (responsable de risque)²⁴ qui a été formé à la méthodologie de gestion des risques de l'entreprise. Ces personnes-ressource peuvent fournir des conseils et des outils pour aider à concevoir et à exécuter une évaluation appropriée des risques environnementaux.

Dans les cas où les donateurs ou les gouvernements hôtes (emplacement des projets et programmes sur le terrain) ont leurs propres politiques, normes et lignes directrices environnementales pour entreprendre des évaluations de sauvegarde et / ou d'impact, WV suivra les directives des donateurs / gouvernements hôtes plutôt que le processus décrit dans le Manuel (en supposant qu'ils respectent ou dépassent les normes WV).

Le processus d'évaluation de la sauvegarde de l'environnement est décrit plus en détail ci-dessous.

²³ Voir par exemple le Guide pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe (CEDRIG) de l'Agence suisse pour le développement et la coopération (DDC) (<https://www.cedrig.org/>) et l'Outil d'évaluation environnementale NEXUS (<https://resources.eccentre.org/resources/neat/>).

²⁴ Chaque bureau de WV (terrain, soutien, région, centre de secours et de services partagés) désignera une personne responsable (Risk Prime) du processus de gestion des risques. Il s'agira généralement d'un gestionnaire des risques dédié, d'un membre de la haute direction ou de son délégué (ERM Framework version 4,0).

3.3.1 Processus d'évaluation de la sauvegarde environnementale

Étape 1. Tenir compte des questions de marqueurs environnementales et climatiques

La première étape de l'évaluation de la sauvegarde de l'environnement consiste à prendre en considération les questions suivantes concernant les marqueurs environnementaux fournis au Tableau 1.

TABLEAU 1. Questions relatives aux marqueurs environnementaux et climatiques

Question sur les marqueurs environnementaux et climatiques	Exemples
<p>a) L'activité de projet prévue est-elle située dans un endroit ou un secteur écologiquement sensible ?</p>	<p>Certains endroits écologiquement sensibles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • forêts, y compris les forêts tropicales ou la végétation, les forêts tempérées et les prairies naturelles • zones humides, plaines inondables, lacs, mangroves, plages, dunes côtières ou crêtes de plage et récifs coralliens • zones sujettes à la désertification ou à d'autres terres arides ou semi-arides • les sources d'eau et leurs marges • des terres escarpées, des hautes terres ou des régions montagneuses, et des paysages karstiques (calcaires) • zones affectant les parcs nationaux, les zones protégées ou les sites à haute valeur de biodiversité • terres vallonnées à terre arable fragile, instable et imperméable sujettes à l'érosion • les zones où les réserves d'eau de surface et souterraine sont rares et sujettes à l'envasement ou au dessèchement. <p>Certains secteurs sensibles à l'environnement dans lesquels WV travaille qui peuvent affecter l'environnement comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement économique rural, y compris l'agriculture, la sylviculture et la pêche • la construction d'infrastructures de services, y compris les routes d'accès, les conduites d'eau et toutes les autres infrastructures telles que les bâtiments dans les secteurs de l'éducation et de la santé • fabrication, y compris les textiles, la transformation des aliments et la production de charbon de bois • ressources en eau, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau, l'irrigation, les barrages et la lutte contre les inondations • la gestion des déchets, y compris l'évacuation des eaux usées et la mise en décharge des déchets solides.
<p>b) L'activité est-elle susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement ou le climat ?</p>	<p>Au moment d'entreprendre cette première étape d'évaluation, il faut déterminer dans quelle mesure l'activité proposée pourrait entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout effet environnemental sur une collectivité (p. ex. réduction de l'approvisionnement en eau provenant des eaux souterraines ou de surface) • la transformation de toute zone (par exemple, le défrichage des forêts) • tout impact sur les écosystèmes d'une zone (par exemple, l'impact des espèces aquatiques en raison d'une réduction des débits d'eau provenant de l'irrigation) • toute réduction de la qualité ou de la valeur esthétique, récréative ou environnementale d'une zone • tout effet négatif sur une zone ou une structure qui a une importance culturelle, patrimoniale, historique ou sociale ou toute autre valeur spéciale pour les générations présentes ou futures • la mise en danger ou la poursuite de la mise en danger de toute espèce de faune ou de flore

Question sur les marqueurs environnementaux et climatiques	Exemples
<p>b) L'activité est-elle susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement ou le climat ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • effets importants à long terme sur l'environnement (p. ex., utilisation de pesticides et d'herbicides qui peuvent demeurer dans les sols pendant des décennies) • la dégradation de la qualité de l'environnement (par exemple, les projets WASH conduisant à une réduction de la qualité de l'eau des systèmes d'eau naturels) • problèmes environnementaux liés à l'élimination des déchets • augmentation de la demande de ressources naturelles qui sont ou sont susceptibles d'être en pénurie • effets nocifs sur l'atmosphère (p. ex. rejets de GES). <p><i>Parmi les activités susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement, on peut citer les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • porter atteinte à la biodiversité et à la survie continue de la flore et de la faune • endommager les processus écologiques et les systèmes de survie, y compris les régimes hydrologiques • créer une demande importante pour une ressource qui est susceptible d'être en pénurie ou qui a déjà des demandes concurrentes • porter atteinte à des sites, à des biens ou à des activités d'importance historique, traditionnelle ou culturelle (p. ex., patrimoniale) (p. ex., destruction de sites religieux sacrés) • provoquer des changements ou entraîner une perturbation importante des ressources terrestres ou côtières • créer des affaissements et de l'instabilité et avoir le potentiel de causer de l'érosion • implique le drainage, le défrichement, le brûlage ou la modification de la végétation • impliquent des changements dans la qualité, la quantité ou la disponibilité des eaux de surface ou souterraines • entraîner une modification permanente des cours d'eau ou des schémas de drainage par la construction de barrages ou de systèmes d'irrigation • déplacer les cours d'eau ou modifier de manière significative le potentiel d'inondation des cours d'eau • impliquent l'évacuation des eaux usées des latrines dans les systèmes d'eau naturels (p. ex., les eaux souterraines) • créer des déchets solides provenant de la construction de bâtiments ou de logements • comprennent une augmentation de la construction ou de l'utilisation d'un grand nombre de bâtiments ou de logements • impliquent une utilisation accrue ou modifiée des pesticides, des engrais et d'autres produits chimiques • comprennent les rejets importants de GES provenant du défrichement des terres ou de l'utilisation de combustibles fossiles.

Cette étape initiale devrait être entreprise au cours de l'étape d'identification du projet du cycle de projet décrit [Figure 1](#), à la section 2.1.



Répondre par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions sur les marqueurs environnementaux déclenche la nécessité d'une évaluation préalable rapide (étape 2A, ci-dessous). Si vous avez répondu non à ces deux questions, alors l'étape 2B (ci-dessous) doit être suivie. Pour les interventions en cas de catastrophe, WV recommande que tous les niveaux de catégorie (1, 2 et 3) doivent au minimum considérer les questions ci-dessus et ensuite déterminer si l'étape 2A ou 2B est suivie.

Étape 2A. Évaluation préalable rapide des risques et des possibilités liés à l'environnement et au climat

Une évaluation préalable rapide des risques et des opportunités environnementaux et climatiques (ou « évaluation préalable rapide ») est utilisée pour déterminer si un projet ou une activité de programme peut avoir un impact négatif sur l'environnement ou est menacé par le changement climatique, la dégradation des terres ou les risques naturels. L'évaluation détermine également s'il existe des possibilités de mettre en œuvre de bonnes pratiques environnementales et climatiques dans la conception du projet. L'identification des impacts négatifs et des risques devrait être identifiée et évaluée en premier lieu. Un aperçu des deux est fourni ci-dessous :

1. Évaluation des impacts négatifs sur l'environnement des activités du projet

Pour chaque activité de projet ou de programme, une évaluation préalable rapide des impacts potentiels devrait être entreprise au minimum sur les domaines environnementaux suivants :



Qualité et quantité de l'eau - des exemples d'impacts incluent la contamination des plans d'eau par les pesticides, les produits chimiques, l'érosion des sols ; les impacts des infrastructures telles que les barrages et les déversoirs sur le débit d'eau naturel ; épuisement des sources fluviales, lacustres ou souterraines



Qualité de l'air - des exemples d'impacts incluent la pollution de l'air due au fonctionnement des véhicules et des générateurs, et poussières provenant du défrichage pour des activités agricoles ou la construction de bâtiments



Terres et écosystèmes - les exemples incluent les impacts sur les écosystèmes dus aux changements d'utilisation des terres, y compris le défrichage de la végétation indigène ; la coupe des corridors fauniques en raison de l'aménagement des routes et des infrastructures ; la déforestation due à l'expansion de l'agriculture ; contamination chimique des sols, et la désertification causée par l'érosion



Écosystèmes côtiers et marins - les exemples incluent les impacts sur les écosystèmes par le biais de changements d'utilisation côtière et marine, y compris le nettoyage des mangroves et des graminées marines indigènes par l'expansion de l'aquaculture ; l'endommagement ou le nettoyage des aires de reproduction pour les pêches locales ; la pollution marine par le ruissellement agricole ; les impacts de la salinisation de l'eau douce par les infiltrations ou les inondations



Changement climatique - les exemples incluent l'augmentation des émissions de GES provenant du transport, de la production et de la consommation d'énergie, de la déforestation et de la production de méthane à partir du bétail et d'autres animaux ruminants

2. Évaluation des risques potentiels de changement climatique, de dégradation de l'environnement et des hasards naturels

Cette évaluation est basée sur une analyse rapide des hasards et des conséquences du changement climatique, de la dégradation des terres et des catastrophes naturelles. Les étapes impliquées comprennent :

1. identifier les risques
2. estimer la probabilité d'occurrence des dangers identifiés
3. estimer les conséquences potentielles (c.-à-d., comment les composantes d'une activité pourraient-elles être affectées par les dangers identifiés)
4. estimer les risques en fonction de la probabilité et des conséquences pour l'activité ; l'importance des risques doit être estimée en fonction de la façon dont ils pourraient compromettre la réalisation de l'activité (par exemple, faible, moyenne, élevée)
5. chercher des occasions de renforcer les systèmes naturels, d'encourager la croissance naturelle et la santé des sols et d'intégrer des solutions locales à l'atténuation des risques (p. ex. engrais naturels locaux).

Voici des exemples de hasards :



Hasards naturels – sécheresse, tempêtes, ouragans, cyclones, vagues de chaleur, froid extrême, éruptions volcaniques, tremblements de terre, inondations, incendies de forêt, glissements de terrain et tsunamis ;



Dégradation de l'environnement - déforestation, désertification, salinisation, contamination des sols, pollution de l'eau, pollution de l'air, parasites, plastiques, plantes envahissantes



Changement climatique – tendances vers des températures annuelles moyennes inférieures ou supérieures, tendances vers une augmentation ou une diminution des précipitations moyennes, changements dans la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes (par exemple, vagues de chaleur, sécheresse, tempêtes, inondations). Ces changements devraient être évalués dans une perspective prospective, en tenant compte des effets en cascade potentiels (par exemple, le changement climatique peut entraîner des pénuries alimentaires, ce qui peut conduire à l'insécurité, aux migrations et aux délocalisations).

Le personnel de WV ou les partenaires locaux ayant une formation spécialisée dans les évaluations des risques environnementaux et climatiques devraient superviser l'analyse rapide pour s'assurer qu'elle répond à une norme rigoureuse.

Plusieurs outils d'évaluation rapide sont disponibles gratuitement et peuvent être utilisés. Des renseignements sur certains de ces outils sont fournis dans la section sur les [outils d'évaluation des mesures de sauvegarde de l'environnement](#) (section 3.4) ci-dessous.

Pour évaluer la probabilité et l'impact des différents dangers sur les risques, il est recommandé d'utiliser la matrice des risques de WVI fournie à [l'annexe 1](#) conjointement avec les

matrices des risques fournies dans les outils d'évaluation externes.

L'évaluation préalable rapide devrait être entreprise au cours de l'étape d'identification du projet du cycle de projet décrit dans [Figure 1](#), en supposant qu'une connaissance suffisante des activités du projet soit connue à ce stade.

Lorsqu'une activité de projet ou de programme est évaluée comme présentant un risque moyen à élevé d'avoir un impact négatif ou potentiellement à risque en raison du changement climatique, de la dégradation de l'environnement ou de dangers naturels, une évaluation détaillée doit être effectuée comme décrit à l'étape 3 ci-dessous. Lorsqu'aucun risque moyen ou élevé n'est identifié, la surveillance de tout impact environnemental faible devrait être surveillée dans le cadre du S&E régulier du projet, comme indiqué à l'étape 2B.



Étape 2B. Surveiller les impacts environnementaux potentiels grâce au processus de S&E

Si aucun risque moyen à élevé n'est identifié au cours de l'évaluation préalable rapide à l'étape 2A, alors la surveillance des risques environnementaux faibles devrait faire partie du S&E régulier du projet et il devrait également y avoir un engagement continu avec les communautés et les partenaires pour identifier et gérer tout risque environnemental imprévu qui pourrait survenir au cours de la mise en œuvre. Si des risques supplémentaires sont identifiés au cours de la mise en œuvre, ils doivent être évalués, et des mesures d'atténuation identifiées et mises en œuvre. Pour les risques moyens à élevés, ils doivent être évalués conformément à l'étape 3.



Étape 3. Plan détaillé d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et climatiques

À la suite de l'évaluation préalable rapide, lorsque les impacts négatifs sur l'environnement et le changement climatique des activités du projet sont considérés comme présentant un risque moyen à élevé ou que les activités du projet ont été évaluées comme présentant un risque moyen à élevé d'exposition au changement climatique, à la dégradation de l'environnement ou aux catastrophes naturelles, une évaluation détaillée une évaluation doit être effectuée.

Une évaluation détaillée nécessite davantage de recherches impliquant la collecte et l'analyse de données provenant d'un éventail de sources sur le changement climatique, l'environnement et les catastrophes. Cela peut inclure la tenue de consultations des parties prenantes avec les communautés locales et les représentants du gouvernement où le projet doit être mis en œuvre. Au minimum, un rapport d'évaluation détaillé doit inclure un aperçu de l'ensemble du projet, une évaluation de chaque impact négatif sur l'environnement et les activités menacées par le changement climatique, la dégradation des terres et les catastrophes naturelles identifiées dans l'évaluation rapide et un plan de gestion qui identifie la surveillance continue et les mesures d'atténuation.

L'évaluation détaillée des risques environnementaux et climatiques doit être entreprise au cours de l'étape de planification et de conception du cycle de projet décrite dans [Figure 1](#) afin qu'ils puissent être intégrés dans le cadre logique de projet et du plan de S&E, le cas échéant. Des informations sur certains des outils librement disponibles pour entreprendre l'évaluation détaillée sont fournies dans la section des outils pour entreprendre l'évaluation de la sauvegarde environnementale ci-dessous (section 3.4).

Pour s'assurer que les risques identifiés aux étapes 2A et 3 sont gérés conjointement avec d'autres formes de risques (par exemple, la corruption, la protection de l'enfant), ils doivent être ajoutés au registre des risques du Bureau de terrain conformément au système de gestion des risques – Riskconnect. Pour obtenir de l'aide pour accéder à Riskconnect conformément au programme ERM de votre bureau, veuillez contacter le Risk Prime de votre bureau ou le Risk Prime au niveau régional pour obtenir de l'aide.

Lorsqu'une activité de projet ou de programme est évaluée comme présentant un risque moyen à élevé d'avoir un impact négatif ou qu'elle est potentiellement à risque en raison du changement climatique, de la dégradation de l'environnement ou de risques naturels, ces risques doivent, après l'évaluation détaillée, être inscrits au registre des risques liés à la gestion globale des risques et gérés en conséquence comme décrit à l'étape 4.



Étape 4. Documenter et gérer les risques dans le système de gestion des risques d'entreprise (ERM) de WV

Les équipes chargées de la conception et de la mise en œuvre du projet seront chargées d'établir un dialogue avec le Risk Prime pertinent du Bureau de terrain pour s'assurer que les risques identifiés lors de l'évaluation de la sauvegarde de l'environnement sont consignés dans le registre des risques du bureau. Le Cadre de gestion des risques d'entreprise de WV doit être consulté pour s'assurer que les risques sont signalés et gérés.

3.4 Outils et ressources

3.4.1 Outils d'évaluation de la sauvegarde de l'environnement

Il existe une gamme d'outils gratuits d'examen préalable de la sauvegarde de l'environnement disponibles en « source ouverte » qui peuvent être utilisés à la fois pour effectuer des évaluations préalables rapides (Étape 2A) et des évaluations environnementales détaillées (Étape 3). Il s'agit notamment de CEDRIG ET de NEAT +, comme expliqué ci-dessous :

Conseils pour l'intégration de la réduction des risques liés au climat, à l'environnement et aux catastrophes (CEDRIG)

[CEDRIG](#) est un outil pratique et facile à utiliser développé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Cet outil fournit un processus en deux étapes pour évaluer si une stratégie, un programme ou un projet est potentiellement à risque en raison du changement climatique, de la dégradation de l'environnement ou des risques naturels ; il vise également à déterminer si une stratégie, un programme ou un projet peut avoir un impact négatif sur les émissions de GES ou sur l'environnement, ou si cela crée de nouveaux risques ou exacerbe les risques existants. La première étape consiste à entreprendre une évaluation rapide des risques et des impacts (CEDRIG Light) en tant que filtre initial. Cette première étape permet de décider si une évaluation détaillée (CEDRIG Operational ou CEDRIG Strategic) est nécessaire.

L'objectif de CEDRIG Operational est d'intégrer systématiquement le changement climatique, les questions environnementales et les risques naturels au niveau du projet. CEDRIG Operational aide à déterminer si les buts, les objectifs ou les priorités du projet sont menacés par le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou les risques naturels. Il vise également à déterminer si le projet peut avoir un impact négatif sur le climat ou sur l'environnement, ou s'il crée de nouveaux risques ou exacerbe les risques existants (approche « ne pas nuire »).

L'évaluation détaillée (étape 3) nécessite davantage de recherches, y compris la collecte et l'analyse d'informations primaires et secondaires provenant de différentes sources

sur le changement climatique, l'environnement, les risques de catastrophe et les facteurs économiques et politiques. Il est également recommandé que l'évaluation détaillée comprenne un atelier de consultation multipartite pour examiner les exigences en matière d'évaluation.

Nexus Environmental Assessment Tool (NEAT+)

L'Outil [NEAT+](#) a été mis au point par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Groupe mixte de l'environnement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En tant qu'outil de dépistage environnemental, le programme NEAT+ permet aux acteurs humanitaires d'identifier rapidement les problèmes environnementaux avant de concevoir des interventions d'urgence ou de rétablissement à long terme. Le NEAT+ donne aux organisations un aperçu des vulnérabilités environnementales dans leurs opérations et met en évidence les risques environnementaux associés à des activités spécifiques.

L'outil fournit des modules pour évaluer la sensibilité environnementale et les activités humanitaires, y compris des modules distincts pour i) le logement, ii) WASH, et iii) les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les risques environnementaux potentiels liés aux activités de projets humanitaires sont recouverts de la sensibilité environnementale d'une zone spécifique afin de fournir une analyse complète des impacts potentiels des projets proposés. Le NEAT+ produit automatiquement un rapport personnalisé indiquant les domaines de risque environnemental classés en niveaux de préoccupation faible, moyen et élevé. Un ensemble de mesures d'atténuation et de suggestions pour d'autres ressources et outils est également fourni, permettant aux utilisateurs de prioriser efficacement les domaines de préoccupation.

Il est important de noter que l'utilisation des outils CEDRIG, NET+ ou similaires doit répondre aux normes minimales de WV pour entreprendre l'évaluation de la sauvegarde environnementale et qu'ils doivent être utilisés conjointement avec le cadre de gestion globale des risques de WVI pour assurer la cohérence.



3.4.2 Cours de formation et autres ressources

Pour le personnel qui souhaite améliorer ses connaissances sur les évaluations de la sauvegarde de l'environnement, il existe des cours « source ouverte » en ligne qui peuvent être suivis. En voici des exemples :

[Centre d'apprentissage sur les urgences environnementales](#)

Le Centre d'apprentissage sur les urgences environnementales héberge cinq modules d'apprentissage en ligne sur une gamme de sujets liés à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence environnementale. La formation en ligne comprend un cours sur la préparation et l'intervention en cas d'urgence environnementale ; l'évaluation des risques de rejet de produits chimiques à l'aide de l'outil d'évaluation environnementale Flash ; la gestion des déchets de catastrophe ; et la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accidents industriels. Les cours sont disponibles gratuitement en plusieurs langues.

[Formation du WWF sur la récupération et la reconstruction vertes \(GRRT\)](#)

Les modules de formation en ligne du GRRT sont conçus pour les humanitaires, les responsables gouvernementaux et les communautés locales afin d'accroître la sensibilisation et la connaissance des approches d'intervention en cas de catastrophe respectueuses de l'environnement. Les modules de formation approfondie sont disponibles en anglais, en espagnol et en bahasa indonésien.

[Cadre environnemental et social de la Banque mondiale](#)

La Banque mondiale propose un cours en ligne intitulé « Fondamentaux du ESF » (Cadre environnemental et social) à l'intention des praticiens de l'environnement et du secteur social qui s'intéressent à une connaissance approfondie du ESF. Le ESF permet à la Banque mondiale et aux emprunteurs de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux et d'améliorer les résultats en matière de développement. Le cours est gratuit.

[Groupe des Nations Unies pour la gestion de l'environnement \(GGE\) – Vers une approche commune des normes environnementales et sociales pour la programmation des Nations Unies](#)

Le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a élaboré une proposition d'approche type des normes environnementales et sociales pour la programmation des Nations Unies. L'approche modèle représente une étape clé vers une approche commune entre les entités des Nations Unies pour aborder les normes environnementales et sociales dans la programmation.



4. Les principaux domaines d'action environnementale et climatique de World Vision

4.1 Aperçu des principaux domaines d'action environnementaux et climatiques de World Vision

WV réagit déjà de bien des façons à la dégradation de l'environnement et au changement climatique dans le cadre de nos programmes sur le terrain. WV a identifié huit domaines d'action clés lors d'une étude en 2021 sur l'Action environnementale et climatique dans tous les secteurs d'opérations pour les programmes de développement et de gestion des catastrophes. Voici un aperçu de chacun de ces domaines d'action et des sources d'information supplémentaires :



1. Gestion des ressources naturelles (GRN)

La GRN vise à restaurer les terres, la végétation et l'eau pour assurer des améliorations durables dans les agroécosystèmes. Le travail GRN de WV se concentre généralement sur les petits agriculteurs travaillant dans des systèmes d'agriculture pluviale semi-aride, où la baisse de la sécurité alimentaire et du revenu des ménages et l'exposition croissante aux chocs et

catastrophes climatiques mettent en danger le bien-être des enfants. Parmi les interventions de GRN, mentionnons la construction de faisceaux de pierres et de tranchées d'infiltration, la remise en état des ravins et l'établissement de gradients de contour.



2. Agroforesterie et Régénération naturelle assistée (RNA)

L'agroforesterie est un nom collectif pour les systèmes et technologies d'utilisation des terres dans lesquels des plantes vivaces ligneuses (arbres, arbustes, palmiers, bambous, etc.) sont délibérément cultivées sur les mêmes terres agricoles (avec des cultures et / ou du bétail), dans une forme d'arrangement spatial, ou de séquence temporelle.²⁵ Les arbres peuvent être introduits par plantation ou par régénération naturelle.

La RNA est une solution communautaire basée sur la nature qui inverse la dégradation de l'environnement et lutte contre la pauvreté, la faim et le changement climatique par la régénération des arbres et des arbustes. Cette régénération naturelle des arbres à partir de souches d'arbres vivants et de semis sauvages peut avoir un taux de succès significativement plus élevé que la

²⁵ FAO. "Agrosilvicultura: Definición", <https://www.fao.org/forestry/agroforestry/80338/en/#:~:text=Definition,spatial%20arrangement%20or%20temporal%20sequence> (Consulté le 06/06/2022).

plantation d'arbres, en particulier dans les régions semi-arides – bien que la plantation d'arbres soit souvent une activité complémentaire nécessaire. La RNA a un effet positif immédiat sur l'environnement et le microclimat dans le domaine concerné, alors qu'elle peut facilement être intégrée à des mesures supplémentaires telles que l'agriculture climato-intelligente afin d'exploiter tout son potentiel.



3. Agriculture climato-intelligente (ACI)

L'ACI repose sur trois principes : accroître durablement la productivité et les revenus des systèmes agricoles, accroître la résilience climatique et atténuer ou réduire les émissions de GES provenant des systèmes agricoles.²⁶ WV promueve los tres principios en sus programas de medios de vida. Esto incluye, por ejemplo, la promoción de la agrosilvicultura, la agricultura de conservación, la recolección de agua, la diversificación de los cultivos, el biocarbón y el compostaje, los servicios de información sobre el clima y las técnicas de control de la erosión. Estos métodos y enfoques generan resiliencia ante el cambio climático y revierten la degradación medioambiental, al tiempo que aumentan la productividad de las granjas.



4. Gestion communautaire des risques de catastrophe (CBDRM)

La CBDRM est un modèle de projet de WV axé sur la réduction des vulnérabilités et le renforcement des capacités des enfants, des familles et des communautés les plus vulnérables à faire face, prévenir ou minimiser les pertes et les dommages causés à la vie, aux biens et à l'environnement par l'exposition aux risques naturels et aux impacts climatiques. L'approche consiste principalement à renforcer les mécanismes d'adaptation et les capacités d'adaptation des communautés et à aider les communautés à élaborer des stratégies appropriées au niveau local pour l'atténuation des effets des catastrophes, la préparation aux catastrophes et la réduction des risques.

Avant que les catastrophes ne frappent, WV investit dans le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour soutenir une préparation et une intervention plus efficaces en cas de catastrophe. Lorsque des catastrophes surviennent, WV intervient rapidement pour fournir une aide vitale d'urgence et soutenir le relèvement des filles, des garçons, des femmes et des hommes touchés par les catastrophes.



5. Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et gestion des bassins versants

La GIRE est une approche durable visant à répondre aux besoins socio-économiques de toutes les parties prenantes dans un bassin hydrographique, en préservant l'environnement et en tenant compte des besoins des générations futures. WV applique cette approche par le développement et la mise en œuvre de systèmes d'eau à usages multiples, qui fournissent de l'eau pour les usages domestiques, l'agriculture, l'élevage et les moyens de subsistance. Grâce à l'approche GIRE, les programmes de WV fournissent un accès équitable à l'eau tout en tenant compte de l'impact de la pollution sur les activités humaines. Les comités WASH – les entités de base de la gouvernance locale WASH – consultent la communauté sur les besoins et l'état de l'approvisionnement en eau actuel. Les comités apprennent également à gérer de manière sûre et efficace les ressources en eau et en assainissement en gardant à l'esprit la sauvegarde de l'environnement.



6. l'autonomisation climatique par l'éducation à l'environnement et au changement climatique

WV s'engage dans Action for Climate Empowerment (ACE) – un concept adopté par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – qui vise à donner à tous les membres de la société les moyens de s'engager dans l'action climatique par l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation, l'accès du public à l'information et la coopération internationale sur ces questions.²⁷

Conformément à l'ACE, de nombreux modèles de projets WV – tels que Building Secure Livelihoods (BSL), CBDRM, Citizen Voice and Action (CVA) et Ultra Poor Graduation (UPG) – incluent les éléments clés de l'éducation environnementale, de la sensibilisation et de l'autonomisation climatique. En outre, les clubs d'enfants soutenus par WV et les comités scolaires proposent des activités de changement de comportement et d'éducation au changement climatique.



7. Gestion des déchets

WV travaille dans des zones densément peuplées soutenant les services de gestion des déchets solides, qui ont généralement du mal à répondre à la demande. Assurer des systèmes de gestion des déchets efficaces et durables – en particulier dans les camps et les

²⁶ FAO (2013). *Climate-Smart Agriculture Sourcebook*.

²⁷ UNFCC. 'What is Action for Climate Empowerment?'

établissements de réfugiés et de personnes déplacées – est essentiel pour maintenir des niveaux de vie adéquats et hygiéniques et pour réduire au minimum les incidences sur l'environnement et la santé. Avec la bonne approche, la gestion des déchets peut également être une source de sauvegarde de l'environnement, de revenus et d'emplois. Les travaux de WV comprennent la construction d'installations de tri et de traitement des déchets dans les camps de réfugiés et les communautés urbaines pauvres.



8. Technologies éconergétiques et renouvelables

Depuis plusieurs années, WV améliore l'accès aux technologies écoénergétiques et renouvelables. Parmi les exemples de technologies écoénergétiques, on peut citer les poêles économes en carburant et respectueux de l'environnement. Les avantages de l'introduction de poêles plus économes en carburant à la place des feux à ciel ouvert sont nombreux et recourent les secteurs de la santé et des moyens de subsistance. Les cuisinières économes en carburant peuvent réduire la pollution de l'air intérieur et l'exposition à la fumée de bois, en particulier pour les femmes et les enfants, tout en réduisant les GES.

WV a également facilité l'accès des agriculteurs et des ménages aux produits d'énergie renouvelable tels que les lampes solaires, les pompes à eau solaires et les cuisinières au biogaz. Ces technologies réduisent la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tels que le gazole et le kérosène, réduisant ainsi les dépenses et améliorant les résultats pour la santé.

Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé des huit domaines d'action environnementale et climatique actuels de WV, y compris la manière dont ils s'intègrent dans les secteurs de développement et s'alignent sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les Objectifs de bien-être des enfants de WV. Pour plus d'informations sur les domaines d'action environnementale et climatique de WV, veuillez consulter :

[Pratiques prometteuses pour une Terre souriante](#)



















[Investir dans des résultats durables pour les enfants](#)



Alors que WV met déjà en œuvre une série de domaines d'action environnementale et climatique, les Bureaux de terrain et les Bureaux de soutien sont encouragés à rechercher continuellement de nouvelles opportunités pour lutter contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique.



TABLEAU 2. Les domaines d'action environnementale et climatique de WV contribuant aux résultats en matière de bien-être des enfants et aux ODD

Domaines d'action	Secteurs WV abordés	Modèles de projet WV	Objectifs de bien-être des enfants de WV	ODD
Gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et nutrition – L'amélioration de la fertilité des sols entraîne une augmentation de la productivité agricole, l'accès à plus de nourriture et une amélioration de la nutrition. - Moyens de subsistance – L'amélioration de la fertilité des sols entraîne une augmentation de la productivité agricole et des possibilités de générer plus de revenus grâce à la vente de produits agricoles. - WASH – La réduction de l'érosion du sol entraîne une amélioration de la qualité de l'eau de surface et, par conséquent, un meilleur accès à l'eau propre. - Gestion des catastrophes – Les inondations sont réduites grâce à des interventions de gestion de l'eau telles que des tranchées d'infiltration. 	<ul style="list-style-type: none"> - Regreening Communities - Building Secure Livelihoods - RNA 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont bien nourris. - Les filles et les garçons sont pris en charge, protégés et participants. - Les enfants ont de l'espoir et une vision pour l'avenir. - La communauté est résistante aux chocs et aux catastrophes. 	
Agroforesterie et Régénération naturelle assistée 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et nutrition – La régénération des utilisations polyvalentes des espèces d'arbres indigènes peut améliorer directement l'accès à des aliments et à des médicaments nutritifs. - Développement économique – L'introduction d'arbres polyvalents à croissance rapide peut améliorer la productivité agricole et les possibilités de générer des revenus à partir de produits forestiers. - WASH – La restauration de la couverture végétale ralentit le ruissellement des eaux de pluie et augmente l'infiltration et la recharge des eaux souterraines dans les bassins versants, augmentant ainsi l'accès à l'eau. - Gestion des catastrophes – L'augmentation de la densité des arbres dans le paysage aide à contrôler l'érosion éolienne et hydrique, stabilise les sols et réduit les inondations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Regreening Communities - RNA 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont bien nourris. - Les filles et les garçons sont pris en charge, protégés et participants. - Les enfants ont de l'espoir et une vision pour l'avenir. - La communauté est résistante aux chocs et aux catastrophes. 	
Agriculture climato-intelligente 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de subsistance – Les agriculteurs formés appliquent des pratiques agricoles climato-intelligentes, y compris des systèmes d'eau efficaces tels que les pompes solaires et l'irrigation goutte à goutte, ce qui augmente la productivité agricole et donc les possibilités de génération de revenus. - Santé et nutrition – L'amélioration de la fertilité des sols entraîne une amélioration de la productivité agricole, ce qui mène à une amélioration de la nutrition, de la diversité alimentaire et de l'accès à la nourriture. - WASH – Des sites de permaculture sont établis pour soutenir la gestion de l'eau au niveau des ménages et des jardins domestiques, améliorant ainsi l'accès à une eau potable saine et salubre. - Gestion des catastrophes – L'installation de digues d'infiltration, de faisceaux de contours et de végétation en bandes prévient l'érosion et augmente l'infiltration d'eau, rendant les fermes plus résistantes aux risques naturels et aux impacts climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Building Secure Livelihoods - RNA 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont bien nourris. - Les filles et les garçons sont pris en charge, protégés et participants. - Les enfants ont de l'espoir et une vision pour l'avenir. - La communauté est résistante aux chocs et aux catastrophes. 	

Domaines d'action	Secteurs WV abordés	Modèles de projet WV	Objectifs de bien-être des enfants de WV	ODD
Gestion communautaire des risques de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de subsistance – La formation des agriculteurs et des communautés à la réduction des risques et à la préparation aux catastrophes peut accroître la résilience aux chocs climatiques. - Santé et nutrition – Les mesures de préparation aux catastrophes pour les fournisseurs de soins de santé peuvent réduire la propagation des maladies. - WASH – Les systèmes d'alerte précoce et les plans de réduction des risques peuvent aider à prévenir les inondations et les tempêtes, ce qui peut protéger l'approvisionnement en eau potable. - Éducation – La sensibilisation aux catastrophes dans les écoles permet d'améliorer les connaissances et la sensibilisation, et facilite la contribution des enfants et des jeunes aux activités communautaires de RRC. 	<ul style="list-style-type: none"> - CBDRM 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté est résistante aux chocs et aux catastrophes. - Les filles et les garçons sont pris en charge, protégés et participants. 	  
Gestion intégrée des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique – La construction de barrages et la protection des cours d'eau fournissent un accès plus fiable à l'eau pour l'irrigation des cultures et le bétail, améliorant ainsi la productivité agricole. - WASH – La construction ou la réhabilitation des infrastructures d'eau augmente l'accès à l'eau pour les ménages et les systèmes de production alimentaire. - Santé et nutrition – Un meilleur accès à l'eau potable réduit l'incidence des maladies d'origine hydrique. - Gestion des catastrophes – La construction de barrages et de gabions contribue à réduire les impacts des catastrophes hydrologiques telles que les inondations et la sécheresse. 		<ul style="list-style-type: none"> - La communauté a accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. - Les enfants sont bien nourris. 	   
Autonomisation climatique – éducation et sensibilisation à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation – La sensibilisation au climat dans les écoles conduit à une amélioration des connaissances et de la sensibilisation, conduisant à un changement de comportement et à de meilleures pratiques. - Gestion des catastrophes – L'autonomisation des communautés par l'éducation et la formation peut conduire à une meilleure préparation aux catastrophes et à une meilleure résilience aux chocs climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Citizen Voice and Action - Building Secure Livelihoods 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont bien nourris. - Les enfants ont de l'espoir et une vision pour l'avenir. 	  
Gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et nutrition – Les déchets gérés en toute sécurité créent un environnement plus hygiénique et réduisent le risque de contamination des approvisionnements en eau, créant ainsi des résultats positifs pour la santé des communautés locales. - Développement économique – La création d'installations de gestion des déchets crée des emplois pour les collectivités locales. - WASH – Des déchets solides et liquides bien gérés réduisent la probabilité de contamination des sources d'eau potable, diminuant ainsi l'incidence des maladies. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont protégés contre les maladies infectieuses et les décès évitables. 	   

Domaines d'action	Secteurs WV abordés	Modèles de projet WV	Objectifs de bien-être des enfants de WV	ODD
Technologies de l'énergie écoénergétiques et renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation – Les lampes solaires permettent aux enfants de faire leurs devoirs la nuit, ce qui améliore leurs résultats scolaires. - Développement économique – Les technologies liées aux énergies renouvelables, comme les pompes à eau solaires, réduisent les dépenses agricoles, ce qui permet aux agriculteurs d'investir dans l'amélioration de la productivité agricole. - Santé et nutrition – Les cuisinières et les lampes solaires économes en carburant réduisent l'exposition aux polluants nocifs de l'air intérieur provenant de la combustion du bois et du kérosène. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont protégés contre la mort évitable. 	

4.2 Conception, suivi et évaluation des travaux relatifs à l'Action environnementale et climatique

Le LEAP 3 définit des normes minimales pour la conception, le suivi et l'évaluation des programmes. En outre, les projets de WV sont guidés par l'approche de qualité du programme de WV, qui établit des normes de qualité du programme pour la conception,²⁸ le suivi et l'évaluation.

1. La conception décrit les changements souhaités au bien-être des enfants conformément aux priorités du Bureau national et démontre comment l'approche, les activités, les extrants et les résultats de la programmation contribuent.
2. Des indicateurs de résultats et de suivi normalisés conformes à la conception et ventilés par sexe sont utilisés.
3. Les progrès vers la réalisation des objectifs sont évalués par la mesure et la communication des résultats et le suivi des indicateurs par rapport aux valeurs de référence.

La documentation d'orientation du modèle de projet de base (CPM) de WV comprend des informations sur la logique du projet et la théorie du changement, avec des cadres logiques suggérés et des conseils sur le suivi et l'évaluation des progrès. En outre, des normes minimales pour les CPM stipulent les « interventions essentielles » et les « indicateurs essentiels » correspondants qui doivent être inclus dans la conception et signalés dans les tableaux de suivi des indicateurs dans Horizon. Enfin, chaque CPM dispose d'un outil d'évaluation de l'assurance qualité de la mise en œuvre de la conception qui répertorie également les interventions essentielles et les indicateurs à inclure.

Les CPM dont le principe est axé sur les résultats environnementaux et climatiques tels que BSL, CBDRM, Regreening Communities et les CPM de soutien tels que RNA devraient être consultés pour des indicateurs de résultats et de résultats appropriés. Il est essentiel que des

indicateurs de résultats et de extrants pour les domaines d'action environnementaux et climatiques soient inclus dans les plans et budgets de mise en œuvre afin d'atteindre, de suivre et de rendre compte des résultats de ces actions.

Il est fortement recommandé, lors de la planification des programmes techniques, des subventions ou des projets de gestion des catastrophes, de consulter le personnel ayant des compétences dans les domaines de l'environnement et du climat afin de veiller à ce que les considérations environnementales soient effectivement intégrées dans les plans de conception, de mise en œuvre et de suivi pour tous les secteurs.

4.2.1 Sélection de l'indicateur

Les conceptions de programme comprennent un cadre logique avec des objectifs énoncés et des indicateurs de suivi-évaluation au niveau des objectifs, des résultats et des produits, reflétant la logique du projet et la théorie sous-jacente du changement. Les indicateurs d'objectifs et de résultats à long terme sont généralement mesurés à la base et à la fin du programme. Des indicateurs de résultats intermédiaires et à court terme ainsi que des indicateurs de production et de portée sont mesurés périodiquement pendant toute la durée du projet. La sélection des indicateurs pour les objectifs de l'Action environnementale et climatique devrait être SMART (spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et limitée dans le temps). D'autres considérations peuvent inclure la hiérarchisation des indicateurs qui :

- sont requises par le donateur
- peuvent être mesurées de manière compétente, cohérente et bon marché
- sont pertinents pour l'apprentissage, la gestion et la prise de décision du programme
- sont des « normes de l'industrie » (par exemple, des indicateurs utilisés à l'extérieur).

²⁸ Les documents relatifs à la conception des programmes comprennent la conception des programmes techniques, la conception des programmes de subventions et la conception des programmes d'intervention d'urgence.

Une dernière considération consisterait à examiner les indicateurs disponibles dans le [Compendium d'indicateurs de WV](#)²⁹ et à utiliser les indicateurs existants lorsqu'ils sont d'une qualité et d'une pertinence suffisantes. Il convient également de noter qu'il y aura certains indicateurs requis par les donateurs qui devront être pris en considération et

qui ne feront pas partie du Compendium d'indicateurs de WV. En fonction de la conception spécifique et des objectifs énoncés du projet sur l'environnement et le climat, les indicateurs sélectionnés devraient rendre compte d'un ou de plusieurs des domaines suivants :



Participants directs à des projets et/ou ménages dans la/les communauté(s) cible(s) formés, avec des connaissances accrues relatives à l'environnement et au climat et des pratiques améliorées :

- Nombre de personnes ayant suivi des visites de formation / d'éducation / d'exposition relatives à l'environnement et au climat
- Nombre et pourcentage de personnes formées démontrant une amélioration des connaissances / compétences relatives à l'environnement et au climat
- Nombre et pourcentage de personnes formées démontrant les comportements / pratiques souhaités relatives à l'environnement et au climat
- Nombre de chefs religieux formés démontrant une amélioration des connaissances / compétences relatives à l'environnement et au climat
- Nombre de chefs religieux prenant des mesures pour résoudre les problèmes relatifs à l'environnement et au climat dans leur communauté



Superficies restaurées grâce à l'amélioration des pratiques liées à l'environnement et au climat :

- superficie (hectares) ciblée par les projets WV pour une action environnementale et climatique améliorée
- Nombre et pourcentage de superficie (hectares) avec preuve de la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques
- tonnes de CO2 réduites ou éliminées par les projets WV pour une action environnementale et climatique améliorée



Systèmes / structures / règlements de gouvernance créés pour améliorer les pratiques liées à l'environnement et au climat :

- Nombre de systèmes / structures de gouvernance / règlements communautaires nouveaux / améliorés, etc., réalisés dans le cadre de projets liés à l'action environnementale et climatique de WV
- Nombre de ménages bénéficiant de systèmes / structures de gouvernance / règlements communautaires améliorés, etc., dans les projets d'action environnementale et climatique de WV



CVA – améliorer l'accès aux services gouvernementaux qui soutiennent l'amélioration des pratiques liées à l'environnement et au climat :

- Nombre de projets WV renforçant l'action environnementale et climatique de CVA
- Nombre de ménages bénéficiant d'une action environnementale et climatique améliorée de CVA de WV
- proportion des membres de la communauté peuvent énoncer une ou plusieurs normes de service gouvernementales (sur la gestion de l'environnement ou l'action climatique)
- proportion de ménages ayant donné un retour d'information à un prestataire de services, à un gouvernement local ou à un dirigeant politique (sur la gestion de l'environnement ou l'action climatique)
- proportion de services ou d'installations (de gestion de l'environnement ou d'action climatique) qui répondent à des normes gouvernementales supplémentaires
- proportion de ménages interrogés qui se déclarent satisfaits de leur dernière expérience des services publics (gestion de l'environnement ou action climatique)



Changements politiques favorisant l'amélioration des pratiques liées à l'environnement et au climat :

- Nombre de projets WV travaillant avec des partenaires locaux sur l'amélioration des politiques d'action environnementale et climatique de WV
- Nombre total de ménages bénéficiant de politiques d'action environnementale et climatique améliorées de WV

²⁹ <https://app.powerbi.com/groups/me/apps/ceedbfc2-4db8-4c6e-b2cb-84a8c831e7b2/reports/cf5cd4dc-4498-475c-af60-363e628c7ef8/ReportSection?ctid=b951e030-af38-40d7-bd0b-fbed3c87653a>.



Technologies promues pour accroître l'efficacité énergétique, l'élimination sûre des déchets et le recyclage :

- Nombre de participants directs ou de ménages dans la zone cible du projet formés / exposés à de meilleures technologies écoénergétiques / élimination sûre des déchets / recyclage
- Nombre de participants directs ou de ménages dans la zone cible du projet qui ont accès à des technologies écoénergétiques améliorées / élimination sûre des déchets / recyclage
- Nombre de participants directs ou de ménages dans la zone cible du projet en utilisant correctement les technologies écoénergétiques / élimination sûre des déchets / recyclage
- Nombre de participants directs ou de ménages dans la zone cible du projet avec des revenus accrus en raison de l'adoption de technologies écoénergétiques améliorées / élimination sûre des déchets / recyclage
- réduction totale des émissions obtenue par le projet sur la base de l'adoption et de l'utilisation correcte de technologies écoénergétiques améliorées / élimination sûre des déchets / recyclage sûr des déchets
- économies d'énergie totales réalisées par le projet sur la base de l'adoption et de l'utilisation correcte de technologies écoénergétiques améliorées
- le temps total économisé sur la collecte de combustible (par exemple, du bois de chauffage) réalisé par le projet en fonction de l'adoption et de l'utilisation correcte de technologies écoénergétiques améliorées

4.3 Outils et ressources

Les ressources suivantes peuvent également être consultées lors de la mise en œuvre des huit domaines d'action environnementale et climatique de WW, de la conception du plan de S&E et de l'identification d'indicateurs appropriés.



Gestion des ressources naturelles

[Natural Resource Management : Tools for planning and implementing participatory NRM projects](#) (Catholic Relief Services, 2013)



Agroforesterie et RNA

[FMNR Manual](#) (World Vision Australia, 2019)
[Practitioner's Field Guide: Agroforestry for climate resilience](#) (World Agroforestry, 2021)



Agriculture climato-intelligente

[Climate-Smart Agriculture Sourcebook](#) (FAO, 2013)
[Climate-Smart Agriculture 101](#) (The CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security)



Gestion des risques de catastrophe

[Climate Vulnerability and Capacity Analysis Handbook, Second Edition](#) (Care International, 2019)
[Participatory Capacity and Vulnerability Analysis: A practitioner's guide](#) (Oxfam Australia, 2012)
[Towards Resilience : A guide to disaster risk reduction and climate change adaptation](#) (Catholic Relief Services, 2013).



Gestion intégrée des ressources en eau

[Integrated Water Resources Management](#) (UN Water)
[Guidelines for local-level integrated water resource management](#) (International Water Management Institute)



Autonomisation climatique – éducation et sensibilisation à l'environnement

[Action for Climate Empowerment Guidelines](#) (UNFCCC)
[Working Together for the Care of Creation](#) (A Rocha)



Gestion des déchets

[Handbook for urban poor communities on waste management : Education, Advocacy, Solutions](#) (Sahmakum Teang Tnaut)



Technologies écoénergétiques et renouvelables

[Igniting Change: Strategy for universal adoption of clean cookstoves and fuels](#) (Global Alliance for Clean Cookstoves)
[Clean and Efficient Cooking Technologies and Fuels: Complete Toolkit](#) (USAID)



Orientations pour le S&E des interventions en matière de changement climatique

[Guidance Note 2: Selecting indicator for climate change adaptation programming](#) (UKCIP, 2014)
[Framework of Milestones and Indicators for Community-Based Adaptation](#) (CARE)



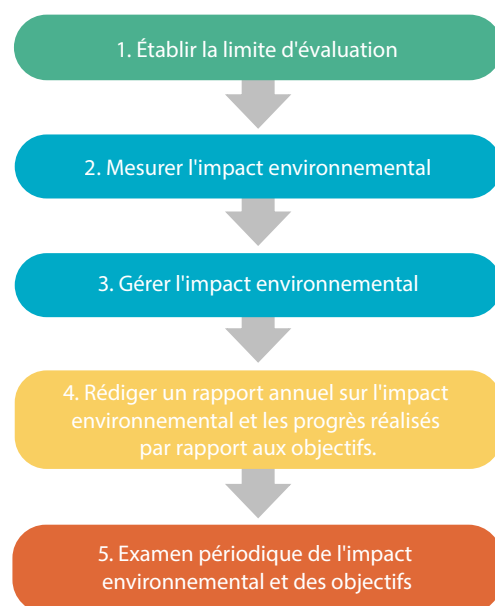
5. Gérance environnementale et action climatique dans nos opérations et nos installations

5.1 Introduction

Ce chapitre se concentre sur la gérance environnementale et l'action climatique dans les opérations et les installations de WV, qui comprend tous les bureaux de WV, les transports et les activités liées à l'appui du personnel dans l'exécution de leur travail. Les opérations et les installations de WV peuvent consommer beaucoup de ressources naturelles telles que l'énergie, les matériaux (p. ex., le papier) et l'eau, ce qui entraîne une gamme d'impacts environnementaux et climatiques, y compris les émissions de GES, les déchets et la pollution atmosphérique. Par conséquent, ce chapitre du Manuel se concentre sur la mesure de l'impact des opérations et des installations de WV sur l'environnement et le climat, et sur les possibilités de réduire l'impact de ces activités.

Le processus de mesure et de gestion des impacts environnementaux et climatiques causés par les opérations et les installations est fourni dans Figure 3.

FIGURE 3. Processus de mesure et de gestion des impacts environnementaux des opérations et des installations



5.1.1 Qui est responsable de la gestion du processus ?

Les étapes suivantes sont recommandées pour gérer le processus décrit dans Figure 3:

1. Identifier un champion « vert » ou « de la durabilité » au sein de chaque bureau. Idéalement, cette personne ferait partie de l'équipe de la haute direction.
2. Mettre sur pied une équipe « verte » ou « de la durabilité » avec le soutien de la haute direction pour mettre en œuvre les engagements pris par la haute direction et surveiller la performance.
3. Mesurer l'impact environnemental actuel et identifier certains engagements, et fixer des objectifs que l'organisation peut entreprendre pour réduire l'impact environnemental.

5.2 Processus de mesure et de gestion de l'impact environnemental

1. Établir la limite d'évaluation

La limite d'évaluation est divisée en limites organisationnelles et opérationnelles. Il s'agit d'un

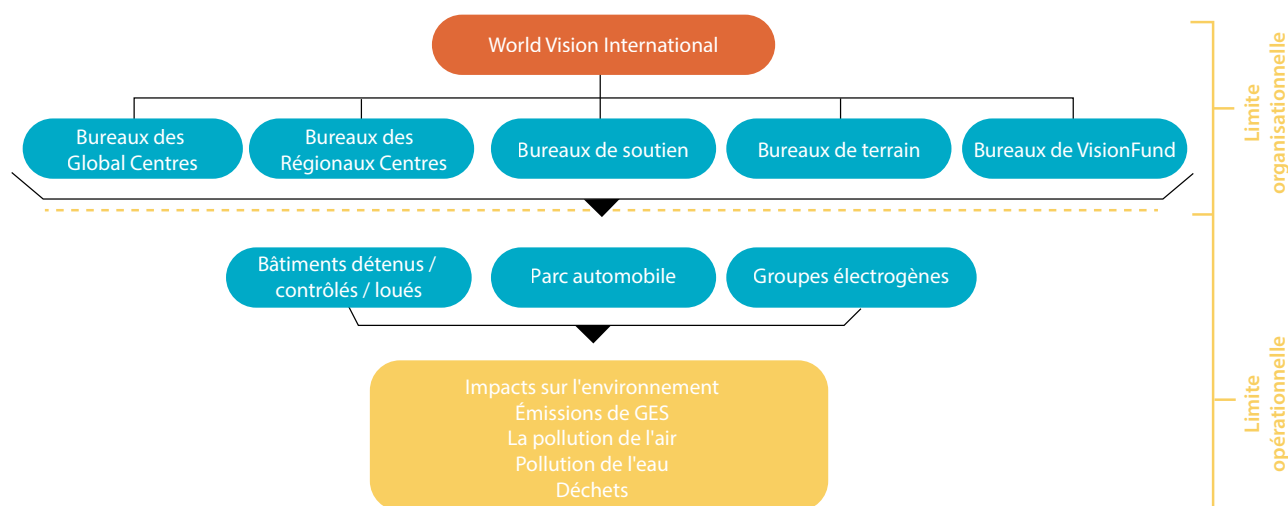
concept adapté du Protocole sur les GES : une norme de comptabilité et de rapport d'entreprise.

La limite organisationnelle comprend tous les bureaux de WV et de VFI. L'accent devrait être mis sur la mesure des impacts des activités associées à la gestion des opérations et des installations et non sur les projets spécifiques. Par exemple, seules les émissions de GES des véhicules utilisés dans les installations gérées devraient être incluses ; les véhicules utilisés spécifiquement pour des projets devraient être exclus. La raison en est que de nombreux donateurs exigent maintenant des estimations des émissions de GES provenant des projets qu'ils financent et, par conséquent, pour éviter le double comptage, ils doivent être déclarés séparément des activités de gestion générale associées aux opérations et aux installations en cours.

La limite d'évaluation opérationnelle définit la portée des opérations et des installations qui relèvent de la limite organisationnelle. Il s'agit, par exemple, de bâtiments détenus, contrôlés ou loués par des bureaux de WV ou de VFI, des parcs de véhicules et des groupes électrogènes.

Figure 4 donne un aperçu de la relation entre les limites organisationnelles et opérationnelles.

FIGURA 4. Limites organisationnelles et opérationnelles pour l'évaluation des impacts environnementaux



Une gamme d'activités peut avoir lieu à l'intérieur des limites opérationnelles, par exemple :

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Immeuble détenu / contrôlé / loué : <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'électricité - Consommation de gaz naturel - Consommation de papier | <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'eau - Production de déchets - Voyages d'entreprise - Achat de biens et services - Réfrigération | <ul style="list-style-type: none"> • Parcs de véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Consommation de carburant • Groupes électrogènes <ul style="list-style-type: none"> - Consommation de carburant. |
|--|--|---|

Il peut en résulter une série d'impacts environnementaux tels que les émissions de GES dues à la consommation d'électricité et de carburant, la déforestation due à la consommation de papier et d'autres biens et services, et les émissions de gaz appauvrissant la couche d'ozone dues à la réfrigération.

2. Mesurer l'impact environnemental

WVI a établi un ensemble initial d'exigences minimales pour la mesure et la gestion des impacts environnementaux à l'intérieur des limites opérationnelles, qui seront appelées « domaines d'intervention environnementaux de base » dans le reste du Manuel.

Principaux domaines d'intervention environnementale

WV se concentre initialement sur la mesure des émissions de GES provenant des activités suivantes :



voyage aérien (kilomètres parcourus) – comprend les vols intérieurs et internationaux



déplacements professionnels locaux (litres de carburant) – comprend tous les déplacements effectués à des fins professionnelles, y compris les véhicules du parc automobile, les taxis et les services de covoiturage



utilisation de papier (kilogrammes) – comprend tous les produits de papier consommés, par exemple l'impression, l'emballage, le courrier et le nettoyage



consommation d'électricité (kwh) - toute l'électricité consommée sur place pour alimenter les appareils et l'équipement, l'éclairage et le chauffage



consommation interne de carburant, y compris le gaz naturel et le carburant gazole (mégajoules ou litres) – utilisé pour la cuisson et le chauffage et / ou l'alimentation des groupes électrogènes.

WVI a développé l'Outil d'empreinte carbone v4,0 qui sera utilisé par les bureaux de WV pour enregistrer les données d'activité associées aux principaux domaines d'intervention environnemental et utilisé pour calculer l'empreinte GES associée à ces activités. L'outil sera mis à disposition en ligne et les bureaux pourront le remplir, puis les données alimenteront Power BI pour une analyse automatisée. Cet outil peut être utilisé pour sensibiliser l'organisation au changement climatique, mesurer les émissions et créer des options de gestion pour réduire l'empreinte carbone. L'Outil d'empreinte carbone v4,0 est obligatoire pour tous les Bureaux de terrain et doit être utilisé par tous les autres bureaux s'ils n'utilisent pas leur propre outil d'empreinte carbone. Le tableau 3 résume les données requises pour mesurer les principaux domaines d'intervention environnementale.

TABLEAU 3. Exigences en matière de données et sources pour chaque principal domaine d'intervention environnementale

Principaux domaines d'intervention environnementale	Exigences en matière de données	Source des données
Voyage en avion	Détails du vol, y compris la durée du vol, l'origine et la destination du vol, le coût du vol, le kilométrage	Fournisseur de vols
Déplacements d'affaires au niveau local	Type de carburant, quantité de carburant, distance parcourue	Factures, reçus
Utilisation du papier	Type, source, poids et coût du papier utilisé	Factures, reçus, spécifications du produit
Consommation d'électricité	KWh ou surface de plancher	Système d'achat ProVision
Consommation interne de carburant (y compris le gaz naturel et le gazole)	MJ	Factures

Il est important que, pour garantir l'obtention de données de haute qualité, chaque bureau établisse un plan de gestion des données. Certaines caractéristiques essentielles du plan devraient inclure :

- une description des procédures de collecte des données pour :
 - les processus / activités inclus dans les frontières organisationnelles
 - activités / processus en dehors (en amont ou en aval) des limites organisationnelles définies – données spécifiques, moyennes ou génériques
- sources des données
- les méthodes de calcul ;
- les procédures de transmission, de stockage et de sauvegarde des données
- les procédures de revue et de contrôle de la qualité applicables aux activités de collecte, de saisie et de traitement des données, à la description des données et à la validation.

Les données recueillies pour chaque principal domaine d'intervention environnementale sont ensuite entrées dans la Calculatrice d'empreinte carbone WVI v4,0 pour calculer la quantité d'émissions de GES produites par chaque domaine d'intervention.

Il est important de noter que bien que la Calculatrice d'empreinte carbone v4,0 fournisse des estimations sur la quantité d'émissions de GES produites par chaque principal domaine d'intervention environnementale, d'autres données peuvent être obtenues à partir de l'outil, y compris la quantité totale d'énergie utilisée à partir de l'électricité, de la consommation de carburant et de la consommation de papier, qui peuvent également être déclarées.

Tous les bureaux sont tenus de faire rapport à WVI sur les principaux domaines d'intervention environnementale. Les exercices comptables devraient être alignés sur l'année financière de WVI, c'est-à-dire du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.



Autres impacts environnementaux et climatiques

Bien que WVI ait établi les principaux domaines d'intervention environnemental, il est également recommandé que les bureaux mesurent et gèrent d'autres impacts environnementaux pertinents pour leur contexte. WVI encourage également les bureaux à suggérer d'autres principaux domaines d'intervention environnementale au fil du temps; ceux-ci seront ajoutés à l'outil, en commençant par les domaines que les utilisateurs identifient comme étant les principales priorités. Voici quelques suggestions quant aux autres domaines d'intervention qui pourraient être mesurés et gérés (sans s'y limiter) :



transport pendulaire (litres de carburant) – comprend tous les déplacements domicile-travail vers et depuis le travail, y compris les véhicules privés et les transports publics tels que les bus et les trains



utilisation de la biomasse (tonnes de bois ou de charbon de bois) – combustion de bois de chauffage ou de charbon de bois pour la cuisson et / ou le chauffage



consommation d'eau (litres) – comprend toute l'eau consommée, par exemple pour boire, se laver et tirer la chasse d'eau des toilettes



déchets (tonnes) – comprend tous les déchets solides éliminés au cours des opérations ; des exemples de déchets solides comprennent les aliments, le papier, le carton et les matières plastiques



matériaux de construction (kilogrammes) – comprend tous les matériaux de construction utilisés pour les bureaux, les programmes, tels que le béton, les aciers et les briques



hébergement (\$ dépensé) – comprend tous les logements utilisés pendant les voyages d'affaires



achat de biens et de services (\$ dépensés) – comprend les entrepreneurs, les services informatiques, l'équipement de bureau, etc.

3. Gérer les impacts environnementaux

Une fois qu'un bureau a entrepris une mesure initiale des impacts environnementaux, connue sous le nom d'« année de référence », le bureau doit ensuite élaborer un plan de gestion qui devrait consister à fixer des objectifs de réduction des impacts environnementaux et des mesures d'atténuation pour réduire ou éviter chaque impact environnemental identifié.

Objectifs de réduction de l'impact sur l'environnement

Chaque bureau devrait fixer des objectifs de réduction de l'impact sur l'environnement spécifiques à son propre contexte en définissant son objectif global, ses objectifs et les mesures de rendement détaillées qui doivent être atteintes pour réaliser ces objectifs. Vous trouverez ci-dessous un exemple d'objectifs et de cibles associées.

Objectif : Réduction des émissions de GES (provenant d'un bureau ou d'une source d'activité définie)

Cible : Réduction de 40 % du nombre de voyages en avion des employés d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de l'AF 2022

Lors de l'élaboration et de l'examen des objectifs et des cibles, les bureaux devraient tenir compte des éléments suivants :

- engagements pris dans le cadre de la Politique sur la gérance de l'environnement et des Lignes directrices
- exigences légales et autres applicables
- domaines d'intervention environnementale importants (identifiés lors des mesures initiales de référence)
- progrès par rapport aux objectifs et cibles existants
- options technologiques pour réduire ou éviter les impacts
- exigences financières et opérationnelles
- attentes des parties prenantes (à la fois internes [par exemple, la haute direction] et externes [par exemple, les donateurs])

L'accent devrait être mis sur la fixation d'objectifs pour les principaux domaines d'intervention environnementaux, mais les bureaux souhaiteront peut-être également fixer d'autres objectifs d'impact sur l'environnement, tels que la réduction de l'utilisation de matières plastiques, la réduction de la consommation d'eau, etc.

Mesures d'atténuation

Une fois que l'ampleur des impacts des principaux domaines d'intervention environnementale sera connue et que des objectifs de réduction des impacts environnementaux seront fixés, il faudra identifier des possibilités d'atténuation pour réduire ou éviter les impacts environnementaux futurs. Les options d'atténuation devraient être élaborées en consultation avec un large éventail d'intervenants, y compris les cadres supérieurs, le service des finances, le service des ressources humaines, les gestionnaires immobiliers et les gestionnaires de véhicules du parc automobile, pour

n'en nommer que quelques-uns. Une fois les possibilités d'atténuation identifiées et convenues, elles devraient être largement diffusées dans l'ensemble du bureau afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble du personnel. Cela donnera les meilleures chances d'atteindre les objectifs, en particulier ceux qui nécessitent des changements de comportement du personnel. Tableau 4 fournit des options d'atténuation à la fois pour les domaines d'intervention environnemental de base et d'autres impacts environnementaux et climatiques que les bureaux peuvent souhaiter cibler.

Approvisionnement durable

Les entités de WV devraient privilégier des partenaires ayant des valeurs avérées de bonne gestion environnementale ; par exemple, elles devraient être en mesure de démontrer

qu'elles ont une politique environnementale et une action avérée sur le changement climatique (c'est-à-dire qu'elles ont fixé des objectifs de réduction du carbone et peuvent montrer des actions pour réduire les émissions). Pour les contrats durables avec de grandes sociétés, un contrôle de diligence raisonnable doit être effectué sur leurs performances environnementales et climatiques et les entités de WV ne doivent pas travailler avec des partenaires ou des institutions qui ont causé de graves impacts environnementaux (entre autres) tels que la déforestation à grande échelle et la pollution des masses d'eau. Pour de plus amples informations sur les achats durables, on peut se reporter [au Pacte mondial des Nations Unies pour des chaînes d'approvisionnement durables](#).

TABLEAU 4. Atténuation et avantages de bureau supplémentaires pour chaque domaine d'intervention environnementale

Domaine d'intervention environnementale	Possibilités d'atténuation
Principaux domaines d'intervention environnementale	
Voyage en avion	<ul style="list-style-type: none"> Les déplacements professionnels peuvent être réduits grâce à l'utilisation de la technologie de vidéoconférence et à la réduction des déplacements professionnels inutiles Lorsque le voyage est nécessaire, choisir des itinéraires directs peut réduire les émissions ; des outils en ligne tels que Google Flights fournissent désormais des estimations des émissions pour les vols alternatifs
Déplacements d'affaires au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> Les voyages d'affaires locaux peuvent être réduits grâce à l'utilisation de la technologie de vidéoconférence et à la réduction des voyages d'affaires inutiles Convertir les véhicules à essence du parc automobile en options à faibles émissions telles que les véhicules hybrides et électriques lorsque cela est possible
Utilisation du papier	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les bureaux sans papier L'utilisation de produits en papier recyclé peut contribuer à réduire la quantité de papier utilisée et donc les impacts sur la déforestation et les émissions de GES
Consommation d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'équipements écoénergétiques (p. ex., lumières LED) Passage à des sources d'énergie verte (par exemple, panneaux solaires) Réduction du stockage des données Mise hors tension des équipements en fin de journée
Consommation de gaz naturel	<ul style="list-style-type: none"> Une meilleure isolation des bâtiments peut aider à réduire les besoins en chauffage Passez aux pompes à chaleur électriques lorsque cela est possible
Autres impacts environnementaux et climatiques	
Trafic de navetteurs	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le travail à domicile Covoiturage et utilisation des transports en commun Cyclisme au travail
Utilisation de la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de poêles à biomasse économes en combustible ou le passage à des poêles électriques réduira la consommation de bois de chauffage et donc la déforestation
Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Installation de toilettes économes en eau Recyclage des eaux grises pour jardin
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des interdictions sur les plastiques à usage unique Utilisation de conteneurs réutilisables plusieurs fois et promotion du recyclage Compostage sur place de matières végétales et fruitières
Biens et services achetés	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement écologiques

Les bureaux qui mettent en œuvre certaines des possibilités d'atténuation décrites ci-dessus devraient réaliser d'importantes économies de coûts de bureau en réduisant les dépenses liées à la consommation d'énergie, aux fournitures de bureau (p. ex. papier) et aux voyages d'affaires du personnel. Ces économies pourraient se traduire par des fonds supplémentaires disponibles pour la programmation sur le terrain.

4. Rapport sur les impacts et les objectifs environnementaux

Chaque bureau sera tenu de rendre compte annuellement de ses impacts environnementaux, conformément aux rapports de l'exercice financier. L'objectif du rapport est de communiquer avec le personnel du bureau et avec WVI. Chaque bureau souhaitera peut-être également communiquer les résultats aux parties prenantes externes.

Le rapport annuel devrait être bref et comprendre les sections suivantes :

- a) description du bureau déclarant, y compris les limites organisationnelles
- b) description des limites opérationnelles et liste des types d'activités spécifiques et des domaines d'intervention environnementale couverts
- c) l'année de déclaration couverte
- d) informations sur les données d'impact environnemental :
 - données d'activité collectées pour chaque domaine d'intervention environnementale
 - méthodologies utilisées pour calculer ou mesurer les impacts environnementaux
 - toute exclusion spécifique de domaines d'intérêt environnemental, d'installations et / ou d'opérations
- e) l'information sur le rendement par rapport aux buts et aux cibles.

Le rapport devrait être bref (2 à 4 pages) et donner un aperçu de la façon dont le bureau suit la réalisation des objectifs environnementaux fixés. WVI fournira un modèle en ligne auquel les bureaux pourront accéder pour les rapports annuels.

5. Examen périodique des impacts et des objectifs environnementaux

Pour s'assurer que les domaines d'intervention environnementale et les objectifs du bureau par rapport aux buts et objectifs demeurent pertinents, un examen périodique devrait être entrepris par une équipe d'examen interne. L'équipe d'examen interne devrait être composée d'intervenants clés de la haute direction, des finances, de la gestion immobilière, de la gestion des véhicules du parc automobile, etc. Cette analyse doit comprendre, entre autres questions :

- progrès par rapport aux objectifs
- avantages et coûts de la mise en œuvre des possibilités d'atténuation
- pertinence des domaines d'intervention environnementaux existants
- l'identification de nouveaux domaines d'intervention environnementale.

Idéalement, l'examen aura lieu à la fin de chaque année de rapport pour s'assurer que les objectifs du bureau demeurent pertinents et que tous les problèmes de progrès par rapport aux cibles peuvent être identifiés et traités au moins une fois par an.

5.3 Action climatique des entreprises – Émissions nettes nulles et neutralité carbonique

À l'échelle mondiale, des milliers d'entreprises ont annoncé des plans d'action pour le climat s'engageant à atteindre les émissions de carbone nettes nulles à une date incertaine en adoptant des objectifs scientifiques alignés sur l'Accord de Paris. [L'Initiative sur les cibles scientifiques](#) a élaboré des normes et des lignes directrices qui peuvent être utilisées par les entreprises pour établir des cibles scientifiques. Un engagement à une émission nette de carbone nulle signifie réduire les émissions de GES dans le but d'équilibrer les émissions produites et les émissions éliminées de l'atmosphère terrestre. Par conséquent, avec un engagement net nul, les entreprises sont tenues de réduire autant que possible les émissions de GES tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les entreprises sont encouragées à soutenir ou à financer l'élimination du dioxyde de carbone produit par les émissions qu'elles produisent. Une petite partie des émissions résiduelles de GES peut être compensée au moyen de crédits de carbone – moins de 10 % selon l'Initiative sur les objectifs scientifiques.

Les entreprises s'engagent également souvent à devenir neutres en carbone, mais cela est très différent de la fixation d'un objectif de net nul. La neutralité carbonique signifie équilibrer les émissions de GES en « compensant » – ou en éliminant de l'atmosphère – une quantité de carbone équivalente à la quantité produite. Cela peut se faire en achetant des « crédits carbone » – essentiellement la permission d'émettre du dioxyde de carbone ou d'autres gaz à effet de serre en échange de la compensation des effets de ces émissions – et / ou en soutenant des initiatives de réduction des gaz à effet de serre telles que des projets d'énergies renouvelables et de reboisement. Toutefois, un engagement en faveur de la neutralité carbonique n'exige pas (ou même implique nécessairement) un engagement à réduire les émissions globales de GES. Une entreprise neutre en carbone n'a besoin que de compenser les émissions de GES qu'elle produit – même si ces émissions augmentent.

5.3.1 Crédits carbone et compensation

Les projets de crédit carbone peuvent inclure une variété d'interventions allant du reboisement à la RNA en passant par l'ACI et les programmes d'énergie propre. Les crédits carbone sont le « produit » commercial de l'intervention, ce qui signifie que la quantité de carbone séquestrée ou réduite a une valeur. Ce crédit a une valeur de marché fluctuante que les entreprises achètent pour compenser leurs émissions de carbone générées par leur entreprise. Tous les programmes qui cherchent à générer des crédits doivent fonctionner avec une norme de certification (par exemple, [Gold Standard](#) et [Verified Carbon Standard](#)).

Les programmes qui cherchent à générer des revenus à partir de crédits carbone doivent tenir compte de certaines caractéristiques essentielles :

- **L'additionnalité** signifie que le projet n'aurait pas eu lieu sans les paiements compensatoires du programme. C'est l'une des choses les plus difficiles à « prouver » pour un projet de compensations pourtant l'une des plus importantes d'un point de vue climatique. Pour les projets d'énergies renouvelables, il peut être beaucoup plus difficile de garantir l'« additionnalité » qui est très probable indépendamment du financement basé sur la compensation, car les coûts de l'énergie éolienne et solaire sont maintenant inférieurs à ceux de l'énergie basée sur les combustibles fossiles.
- **La permanence**, c'est-à-dire que le projet de compensation est susceptible de réduire les émissions (ou de stocker le carbone dans le sol / les arbres) pendant une longue période. Cela est difficile à garantir avec les projets forestiers qui

sont vulnérables aux sécheresses, aux incendies de forêt ou aux maladies, et aux problèmes de propriété foncière. Il y a aussi la durée de la surveillance du projet (plus de 25 ans), car la « pointe » de séquestration dans les programmes forestiers n'est atteinte que des années après l'intervention en raison du cycle de croissance des arbres et des arbustes.

- **Pas de double comptage**, ce qui signifie que les crédits ne sont comptés qu'une seule fois. Ainsi, par exemple, si le Brésil vend des crédits à la Norvège, il ne peut pas aussi compter la même protection des forêts dans sa propre comptabilité nationale des GES.
- **Aucune fuite**, ce qui signifie que la déforestation évitée dans une zone ne conduit pas à des taux plus élevés ailleurs car la demande des consommateurs pour les produits forestiers reste inchangée, voire augmente.
- **Aucun préjudice social et environnemental supplémentaire**, ce qui signifie que les projets de crédit carbone ne mettent pas en péril les moyens de subsistance des autochtones ou les cultures / traditions locales, dans la mesure où les populations locales doivent recourir à des moyens non durables pour assurer leur survie, et que les projets de compensation n'entraînent pas d'impacts environnementaux non liés aux gaz à effet de serre tels que la perte de biodiversité ou l'épuisement des ressources en eau.

Les Bureaux de terrain pourraient envisager d'élaborer des projets de crédit carbone en tant que nouvelle source de revenus.





5.4 Outils et ressources

Voici quelques bonnes ressources qui peuvent être utilisées pour identifier les impacts environnementaux causés par une organisation et comment les mesurer et les gérer :

Inventaires et gestion des GES

[Le protocole sur les GES – Norme de comptabilité et de rapport d'entreprise](#)

Le protocole sur les GES est une norme acceptée à l'échelle mondiale pour la mesure et la déclaration des émissions de GES pour les organisations.

[Initiative sur les cibles scientifiques](#)

L'Initiative sur les cibles scientifiques peut servir à fixer des cibles de réduction des émissions fondées sur des données scientifiques et à apprendre comment atteindre des émissions nettes nulles.

Normes de la durabilité

[Normes GRI](#)

L'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) est une organisation internationale indépendante qui aide les entreprises et d'autres organisations à assumer la responsabilité de leurs impacts, en les aidant à devenir plus durables. GRI fournit un ensemble de normes couvrant les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Normes climatiques, forestières et hydriques

[CDP](#)

CDP est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux. Les sujets abordés comprennent le changement climatique, les forêts et la sécurité de l'eau.

Systèmes de gestion environnementale

[Famille ISO 14000 – Gestion de l'environnement](#)

La norme ISO 14000 définit les critères d'un système de management environnemental et peut être certifiée. Il définit un cadre qu'une entreprise ou une organisation peut suivre pour mettre en place un système efficace de gestion de l'environnement.

Normes de crédit carbone

[Verra](#) [Standard d'or](#) [Plan Vivo](#)

Ces normes peuvent être utilisées pour concevoir un projet carbone et générer des revenus à partir des crédits carbone créés grâce à ces projets.

Ressources de formation

Le [protocole sur les GES](#) offre de multiples possibilités de formation en ligne sur leurs normes comptables pour les GES. Certains de ces cours de formation sont gratuits, d'autres exigent des frais modestes allant de 25 \$ US à 325 \$ US.



6. Promotion de la gérance de l'environnement et de l'action pour le climat par le plaidoyer

6.1 Aperçu de la position de World Vision sur l'action climatique

World Vision croit que la réponse au changement climatique est une question de justice. La justice climatique représente l'interdépendance des droits de l'homme, du développement et de l'action climatique. Nous considérons la justice climatique comme une approche qui place les enfants au centre de la crise climatique et apporte des solutions bonnes pour les personnes et la planète en défendant leurs droits.

Nous cherchons à protéger les droits des enfants les plus vulnérables et à faire en sorte que les processus de prise de décisions sur les changements climatiques soient participatifs, transparents et responsables, y compris pour les enfants et les jeunes. Nous pensons que l'action climatique doit cibler les communautés les plus vulnérables et protéger et restaurer les ressources environnementales qui soutiennent les moyens de subsistance des communautés vulnérables et atténuent les changements climatiques. Nous pensons que nous devons aider les communautés à renforcer leur résilience, à s'adapter au changement climatique et à se préparer,

atténuer, faire face et se remettre des effets immédiats des catastrophes climatiques.

World Vision estime que chaque enfant a droit à un environnement sain et sûr aujourd'hui et à un avenir durable.³⁰

6.1.1 Les principaux instruments internationaux qui sous-tendent l'action de WV en faveur du climat

Una serie de marcos, instrumentos políticos y estrategias internacionales clave sobre el cambio climático y el desarrollo están inextricablemente relacionados. Estos instrumentos son fundamentales para abordar la crisis climática y garantizar los derechos de los niños y las niñas a un entorno y un futuro saludables, seguros y sostenibles.

- **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) :** Bien que les enfants aient droit à un environnement sain, le changement climatique menace leur survie et leur développement, ce qui compromet la pleine et effective jouissance de leurs droits, tels qu'ils sont énoncés dans cette convention.

³⁰ World Vision (2020). *Climate Action: World Vision Policy Position – Summary*, <https://www.wvi.org/publications/policy-briefing/climate-change/climate-action-world-vision-policy-position-summary> (Consulté le 19/06/2022).

- **Accord de Paris:** Cet accord de la CCNUCC traite de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation et du financement, et vise à renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'élévation de la température mondiale de ce siècle bien en dessous de 2°C et aussi près que possible de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.
- **Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 :** la lutte contre le changement climatique est une priorité spécifique dans les objectifs de développement durable (y compris l'ODD13 – Action en faveur du climat) et intrinsèquement liée à la réalisation des 16 autres objectifs.
- **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015 à 2030) :** Ce cadre est une feuille de route visant à rendre les communautés plus sûres et plus résistantes aux catastrophes dans le but de réduire les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en santé.
- **Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021 à 2030 :** Cette stratégie accélère les objectifs de restauration mondiaux existants, tels que le Défi de Bonn, qui vise à restaurer 350 millions d'hectares d'écosystèmes dégradés d'ici 2030.

Pour garantir les droits des enfants à un avenir sain, sûr et durable, WV appelle les gouvernements, les entreprises et la communauté internationale à soutenir la pleine réalisation de la CDE des Nations Unies, des ODD, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015 à 2030) et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021 à 2030). En particulier, nous demandons aux gouvernements, aux entreprises et à la communauté internationale de prendre les mesures suivantes :



Réduire les émissions mondiales de GES pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius.



Mobiliser 100 milliards USD de financement annuel pour le climat afin d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, les PEID et les contextes fragiles, à s'adapter de manière significative aux impacts déjà inévitables ;



Renforcer les capacités des gouvernements, à tous les niveaux, des villes et des communautés dans les PMA, les PEID et les contextes fragiles pour une planification et une gestion efficaces liées au changement climatique, en mettant l'accent sur les enfants, les jeunes, les femmes et les communautés marginalisées les plus vulnérables ;



Renforcer la coopération internationale de soutien avec les pays en développement en apportant un soutien adéquat et durable à leurs actions nationales visant à mettre en œuvre le cadre de Sendai d'ici à 2030 ; et



Restaurer 350 millions d'hectares de paysages dégradés et déboisés d'ici à 2030, conformément au Bonn Challenge

Pour s'assurer que ces actions répondent aux besoins des plus vulnérables et ne laissent personne de côté, WV appelle en outre les gouvernements, les entreprises et la communauté internationale à :

- renforcer la responsabilité sociale et encourager une plus grande participation des personnes les plus touchées par le changement climatique, en particulier les enfants ;
- veiller à ce que l'action climatique cible les communautés les plus vulnérables et soit centrée sur les enfants, inclusive et soutienne l'autonomisation économique et sociale des femmes
- accroître les investissements dans des programmes qui protègent et restaurent les biens environnementaux afin de soutenir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés vulnérables et d'atténuer les changements climatiques ;
- aider les communautés à renforcer leur résilience au changement climatique et à se préparer, atténuer, faire face et se remettre des impacts immédiats des catastrophes liées au climat.

La version complète de la [position politique de WV sur l'action climatique](#) peut être consultée sur le site Web de WWI.

Charte climatique et environnementale pour les organisations humanitaires

En janvier 2022, WV a signé la [Charte climatique et environnementale pour les organisations humanitaires](#), un engagement mondial développé par et pour les organisations humanitaires, avec des signataires représentant des organisations non gouvernementales, intergouvernementales et d'autres organisations à but non lucratif qui fournissent une aide humanitaire et / ou une protection. En signant la Charte, WV s'engage à :

- 1 intensifier notre réponse aux besoins humanitaires croissants et aider les gens à s'adapter aux impacts des crises climatiques et environnementales.
- 2 maximiser la durabilité environnementale de notre travail et réduire rapidement nos émissions de GES.
- 3 adopter le leadership des acteurs locaux et des communautés.
- 4 accroître notre capacité à comprendre les risques climatiques et environnementaux et à développer des solutions fondées sur des données probantes.
- 5 travailler en collaboration dans le secteur humanitaire et au-delà pour renforcer l'action climatique et environnementale.
- 6 utiliser notre influence pour mobiliser une action climatique urgente et plus ambitieuse et la protection de l'environnement.
- 7 élaborer des cibles et mesurer nos progrès à mesure que nous mettons en œuvre nos engagements.

La charte constitue un pilier clé de la façon dont nous engagerons les citoyens du monde entier dans l'action environnementale et climatique et ce que nous ferons également dans notre programmation sur le terrain ainsi que dans nos opérations et installations.

6.2 Plaidoyer en action

WV s'engage à plaider pour une plus grande action mondiale en faveur de la justice climatique pour les enfants et à donner aux communautés locales, filles et garçons, les moyens de devenir des agents du changement, en veillant à ce que leur participation active et leurs opinions soient prises en compte dans la prise de décision sur l'action climatique aux niveaux local, national et mondial.

Au niveau mondial, WV dirige la coordination de notre plaidoyer sur la justice climatique pour les enfants. Aux niveaux local et national, chaque bureau local et chaque bureau d'appui doivent jouer un rôle moteur dans le développement de programmes de responsabilité sociale et de campagnes de plaidoyer adaptés au contexte, axés sur la justice climatique et donnant aux filles et aux garçons les moyens d'agir.

WV s'engage à l'Action for Climate Empowerment (ACE) – un concept adopté par la CCNUCC qui vise à donner à tous les membres de la société les moyens de s'engager dans l'action climatique. Comprend :

-  éducation – pour changer les habitudes à long terme
-  formation – pour développer des compétences pratiques
-  sensibilisation – atteindre les personnes de tous âges et de tous horizons
-  participation – rendre l'information librement accessible
-  l'accès du public à l'information – impliquer toutes les parties prenantes dans la prise de décision et la mise en œuvre
-  coopération internationale – renforcer la coopération, les efforts communs et l'échange de connaissances

Ces six champs d'application au titre de l'article 6 de la CCNUCC peuvent être utilisés par les bureaux de WV pour développer leurs campagnes de plaidoyer en faveur de l'environnement et du climat. Toutes les campagnes de plaidoyer, cependant, devraient être dirigées par l'équipe de plaidoyer au sein de ce bureau ou engagées tout au long du processus.

6.3 Plaidoyer par et avec les communautés

WV a adapté son modèle de projet Citizen Voice and Action (CVA) pour aider les Bureaux de terrain à équiper les communautés locales d'informations, d'outils et d'espaces pour participer à la promotion au niveau local de la Gestion environnementale responsable et de l'action pour le climat. Par le biais du processus CVA :

- WV collabore avec les groupes communautaires et les intervenants gouvernementaux pour identifier les principaux documents de politique publique qui décrivent les engagements et les normes détaillés du gouvernement sur la gestion de l'environnement et l'action climatique les plus pertinents pour la première ligne et la communauté locale.



- Ces normes, les droits des communautés et les droits sur l'action climatique sont ensuite simplifiés et partagés avec les groupes locaux par le biais de processus d'éducation civique.
- WV suit des processus participatifs pour rassembler les parties prenantes afin d'évaluer la qualité de leurs services publics et d'identifier des moyens d'améliorer leur prestation. Cela impliquera la participation de la communauté, des fournisseurs de services de première ligne et des décideurs aux mini-vérifications sociales, aux fiches de pointage communautaires et aux sessions d'interface, ce qui donnera lieu à un plan d'action communautaire.
- Les jeunes peuvent être des acteurs clés et des catalyseurs de la CVA pour la gestion de l'environnement et l'action climatique.
- Certaines questions d'action climatique et de gestion de l'environnement peuvent être résolues au niveau local ou au moyen d'une action collective (par exemple, l'application des lignes directrices sur le pâturage du bétail et l'élimination des déchets). Toutefois, la complexité et la nature systémique d'autres préoccupations (p. ex., le recrutement d'agents de vulgarisation) peuvent nécessiter une plus grande sensibilisation aux niveaux provincial et national. La base de données CVA aide à regrouper les volumes de données générées par les citoyens de CVA pour créer des aperçus de données pour aider à éclairer les engagements politiques.

En outre, WV soutient également les initiatives menées par d'autres organisations et groupes confessionnels :

Le soin de la création et l'Évangile : Appel à l'action de la Jamaïque : Appel de l'Alliance évangélique mondiale et de la Consultation mondiale de Lausanne selon lesquels le soin de la création est une question évangélique au sein de la Seigneurie du Christ et que le monde est confronté à une crise.

L'Initiative Foi pour la Terre du **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** a pour mission d'encourager, de responsabiliser et de mobiliser les organisations confessionnelles en tant que partenaires, à tous les niveaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de réaliser le programme à l'horizon 2030.



7. Comment informer le personnel et les partisans de WV par la communication et le marketing

7.1 Introduction

La communication et le marketing sont une fonction essentielle du travail d'action environnementale et climatique de WV pour informer les partisans et les donateurs de ce que nous faisons dans ce domaine et également pour sensibiliser à la fois au sein de WV et avec les citoyens du monde entier aux problèmes et aux solutions qui existent.

Certains éléments clés à prendre en compte dans les communications et le marketing comprennent :

1. Informer les partisans et les donateurs

Lorsque le contexte s'y prête, veillez à ce que les méthodes, les canaux et les produits de marketing de chaque bureau favorisent notre approche de la création, de la gestion de l'environnement et de l'action climatique. Cela pourrait inclure la promotion de projets sur le terrain financés ou mis en œuvre par les Bureaux de soutien et de terrain, respectivement, qui ont des domaines d'action environnementale et climatique forts, comme décrit au [chapitre 4](#). Chaque bureau peut également souhaiter communiquer aux donateurs et aux partisans les mesures qu'ils prennent dans le cadre de leurs opérations et de leurs installations (p. ex., bureaux).

2. Sensibilisation

Les bureaux de WV devraient viser à sensibiliser systématiquement à la durabilité environnementale afin d'encourager l'action individuelle et collective tant pour le personnel de WV que pour les citoyens du monde entier. Les équipes « vertes » ou « de la durabilité » ainsi que les équipes de plaidoyer et de marketing devraient communiquer avec le personnel par le biais de campagnes de sensibilisation et de partage des résultats obtenus par l'organisation par rapport aux engagements pris. Quelques exemples de campagnes de sensibilisation au sein du « bureau » peuvent inclure :

- promouvoir le recyclage et encourager le personnel à ne pas utiliser de plastiques à usage unique
- organisation de webinaires et de séminaires sur les questions environnementales
- célébrant des journées internationales telles que la Journée mondiale de l'environnement
- faire participer le personnel aux engagements environnementaux pris par l'équipe de direction
- partager les résultats par le biais de réunions du personnel et d'autres forums
- promouvoir et financer des options de voyage vertes comme les hangars à vélos.

Les journées internationales consacrées à l'environnement et au climat offrent également de bonnes occasions de sensibilisation. Voici quelques-unes des principales journées internationales :

21 mars	Journée Internationale des forêts
22 mars	Journée mondiale de l'eau
22 avril	Journée de la terre
22 mai	Journée mondiale de la biodiversité
5 juin	Journée mondiale de l'environnement
8 juin	Journée mondiale de l'océan
17 juin	Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse
13 octobre	Journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles
24 octobre	Journée internationale d'action pour le climat

3. Produits environnementaux

Le cas échéant, mettre au point des produits respectueux de l'environnement et du climat qui peuvent être proposés aux partisans pour financer des programmes sur le terrain et encourager les donateurs à réduire leur propre empreinte carbone.

4. Participer aux forums régionaux et mondiaux sur l'environnement

Pour promouvoir le travail de WV, WV devrait participer aux forums mondiaux et régionaux pertinents. Parmi les forums pertinents, on peut citer :

Conférence des Parties à la CCNUCC sur les changements climatiques (novembre / décembre)

Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF)

Conférence de Bonn sur les changements climatiques (juin)

Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (décembre)

Veillée pour le climat (novembre)

Saison de création dirigée par le Conseil œcuménique des Églises (septembre)

Veillée pour le climat menée par les Alliances évangéliques mondiales (novembre)

8. Références

Christian Aid (2021). *Lost & Damaged: A study of the economic impact of climate change on vulnerable countries*.

Etzel, R. A. & Balk, S. J. (2018). *Paediatric Environmental Health*, 4th edn (American Academy of Pediatrics).

FAO (2021). *The impact of disasters and crises on agriculture and food security: 2021*, <https://doi.org/10.4060/cb3673en>.

Price, K. (2022). 'IPCC report: Climate Change could soon outpace humanity's ability to adapt', Feb 28, 2022, <https://www.conservation.org/blog/ipcc-report-climate-change-could-soon-outpace-humanitys-ability-to-adapt>.

Twigg, John (2015) (new edition). *Disaster Risk Reduction. Good Practice Review 9*, Commissioned by Humanitarian Practice Network, Overseas Development Institute.

United Nations Industrial Development Organization (2015). *Guide on gender mainstreaming: environmental management projects*.

Xu, C., Kohler, T., Lenton, T. (2020). *Future of the Human Climate Niche*. Proceedings of the National Academy of Science, May 4, 2020.

9. Annexes

Annexe 1. Cadre d'évaluation des risques de World Vision International

Les ressources d'évaluation des risques suivantes proviennent directement du cadre de gestion des risques environnementaux de WVI – Riskconnect. Pour assurer la cohérence avec la façon dont tous les risques sont évalués dans l'ensemble de l'organisation, le personnel de WV effectuant des évaluations des risques environnementaux et climatiques devrait se référer à ces outils de l'évaluation des risques.

Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact : Exemples d'évaluations d'impact dans différentes dimensions. (Un risque peut avoir un impact sur plusieurs dimensions ; utilisez-les comme ligne directrice pour sélectionner une cote d'impact globale.)

Taux	Impact	Opérationnel	Personnes	Financière	Réputation
5	Extrême	Impact extrême sur les opérations et la capacité d'atteindre les objectifs du ministère à long terme. Le rétablissement peut ne pas être possible.	Décès multiples ou invalidité totale permanente dus à un accident ou à une maladie professionnelle	>30 % du budget annuel (projet, bureau ou organisation, selon le cas)	Impact international à l'échelle du partenariat : l'attention du public et des médias internationaux
4	Sévère	Impact majeur sur les opérations et la capacité d'atteindre les objectifs et les résultats du ministère à moyen terme. Rétablissement difficile.	Accident mortel ou invalidité totale permanente résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle	>10 % du budget annuel	Impact régional : attention négative du public régional et des médias
3	Modéré	Impact modéré sur la capacité opérationnelle à atteindre les objectifs du ministère. Durée moyenne et capacité de rétablissement.	Blessures graves ou effets sur la santé (absences, dommages irréversibles à la santé, état chronique)	5 % à 10 % du budget annuel	Impact national : attention considérable du public et des médias
2	Mineur	Impact mineur sur les opérations et la capacité d'atteindre les résultats. Courte durée, pas d'impact à long terme. Rétablissement possible.	Blessures mineures ou effets sur la santé (cas de travail restreint ou perte de temps) ; effets limités et réversibles sur la santé	2 % à 5 % du budget annuel	Impact localisé : une certaine attention du public local, une certaine attention des médias locaux
1	Insignifiant	Impact minimal sur les opérations et la capacité d'atteindre les résultats. Retards à court terme, aucun rétablissement requis.	Légères blessures ou effets sur la santé (cas de premiers soins, cas de traitement médical)	1 % du budget annuel	Léger impact : la connaissance du public peut exister, mais il n'y a pas de préoccupation du public

Échelle d'évaluation de la probabilité WVI

Ligne directrice pour l'évaluation de la probabilité : la possibilité que des problèmes surviennent au niveau de l'impact identifié.

Cote	Probabilité		
5	Certaine	Se produit souvent	Peut se produire en quelques jours ou semaines
4	Très probable	Pourrait facilement se produire	Peut se produire dans les semaines ou les mois
3	Probablement	Cela pourrait arriver, cela s'est déjà produit	Pourrait se produire dans un an ou deux
2	Relativement probable	N'est pas arrivé, mais pourrait	Peut se produire après plusieurs années
1	Peu probable	Imaginable, mais seulement dans des circonstances extrêmes	Un événement de 100 ans

Matrice des risques WVI

Probabilité	Impact				
	Insignifiant (1)	Mineur (2)	Modéré (3)	Sévère (4)	Critique (5)
Certain (5)					Inacceptable
Très probable (4)				Élevé	
Probable (3)			Moyen		
Moyennement probable (2)		Faible			
Peu probable (1)	Très faible				

Risque très faible
Impact négligeable et peu susceptible de se produire
Cote de risque < 3

Risque faible
Impact modéré, certaine probabilité
Cote de risque 4 à 6

Risque moyen
Impact modérément élevé, très probable
Cote de risque 8 à 10

Risque élevé
Impact élevé, très susceptible de se produire
Cote de risque 12 à 16

Risque inacceptable
Impact catastrophique, probabilité imminente
Cote de risque 20 à 25

World Vision est une organisation chrétienne internationale de développement, d'aide et de plaidoyer qui travaille avec des enfants, des familles et des communautés afin de lutter contre la pauvreté et l'injustice. Inspirés par nos valeurs chrétiennes, nous nous engageons à travailler avec les personnes les plus vulnérables du monde. Nous servons toutes les personnes sans distinction de religion, de race, d'ethnie ou de sexe.



www.wvi.org